

TÓTH FERENC

A MAGYAR HUSZÁROK DICSÉRETE FRANCIAORSZÁGBAN

avagy Lancelot Turpin de Crissé gróf egy magyar vonatkozású kiadatlan kézírata

Az itt közrebocsátott kézirat a párizsi Bibliothèque de l’Arsenal kéziratgyűjteményében található.¹ A kézzel írott és oldalszámozott kétszázöt oldalas munkát zöld színű bőrkötés védi. A nagy betűkkel írott, jól olvasható szöveget feltehetőleg nyomdába szánta a szerző, de a címloldal hátlapjára feljegyzett mondat szerint — amely valószínűleg egy könyvtárostól származik — a kézirat nem jelent meg.² Ez persze nem jelenti azt, hogy a munka átdolgozott formában sem került kiadásra. A tanulmányban erről is szeretnék szólni.

A munka barokkosan hosszú címe már egyértelműen megjelöli a szerzőt: Turpin gróft, francia huszárezred-tulajdonost, vagyis Lancelot Turpin de Crissét, a XVIII. századi francia hadászati szakirodalom egyik legjelentősebb képviselőjét. A szerző 1716. augusztus 5-én született Eronville várában, Saint-Germain-Legaillard mellett.³ Mint számos vidéki nemesifjú, ő is a katonai pályát választotta: 1732-ben muskétásként lépett XV. Lajos szolgálatába, két év múlva az Anjou-ezredben már kornétás volt. Valószínűleg a lengyel örökösödési háborúban tanúsított vitézségéért nyerte el 1734. november 11-én a kapitányi kinevezést a Royal Pologne lovas-ezredben.⁴ A gyors katonai karrier 1738-ban váratlanul megszakadt: eddig ismeretlen okok miatt visszavonult a Trappes-i kolostorba.⁵ Hamarosan visszatért a francia királyi hadseregbe és megházasodott, felesége Elisabeth Marie Constance Waldemar de Löwendal, a híres Löwendal marsall⁶ leánya volt. Az 1740-ben ki-

1 Bibliothèque de l’Arsenal (Paris), série Ms. 4077. A kéziratra a továbbiakban a szerző neve alatt hivatkozom (*Turpin*).

2 A címloldal hátlapján található megjegyzés: „*ce manuscrit est de mr le comte de turpin qui a servi longtemps dans les troupes legeres et commandé un regiment d’hussards je ne crois pas que ce ms ait été imprimé*”.

3 A szerző életrajzi adatait főleg a vincennes-i Service Historique de l’Armée de Terre (= SHAT) levéltárában található személyes dossziéja (1ère série Lieutenants-Généraux 1080) alapján, illetve *Michaud* (*sous la dir.*): Biographie universelle. 42. köt. Paris, 1854. 298–299. p. alapján sikerült meghatározni.

4 SHAT, 1ère série L-G 1080.

5 *Michaud*: i. m. 298. p. 2. jegyz.

robbant osztrák örökösödési háború kiváló bizonyítási lehetőséget nyújtott a tehetséges ifjú katonatiszt számára, akit a francia hadsereg egy viszonylag új fegyverneméhez, a huszárokhoz vezényeltek. Az ekkor még zömében magyar huszárok alkotta Bercsényi-huszárezredben harcolta végig a háborút. Pályája meredeken ívelt fölfelé: 1744-ben ezredes, 1747-ben saját huszárezredének tulajdonosa lett, 1748-ban pedig a háború végén már brigadérosi rangot viselt!⁷ A francia nemesifjú megkedvelte a magyar harcmódot és természetesen magyar tisztársait is. A bajtársiasság elvét az egyébként befolyásos rokonokkal rendelkező fiatal francia tiszt mindennél fontosabbnak tartotta. Ezt bizonyítja például az is, hogy 1747. január 27-én Dávid Zsigmond ezredessel⁸ közösen kérvényezték járandóságukat a királyi kincstártól.⁹ A háború befejezése után a fiatal ezredtulajdonos új feladatot tűzött ki maga elé: katonai tapasztalatait egységes hadászati munkában szándékozta a nyilvánosság elé tárni. A hosszú békeévek jó alkalmat kínáltak arra, hogy miután áttanulmányozta az antik szerzők katonai munkáit, papírra vesse élete első nagy hadászati munkáját. A mű 1754-ben jelent meg Párizsban *Essai sur l'art de la guerre* címmel.¹⁰ Turpin gróf nem bizonyult jó profétának saját hazájában, könyvét elég hűvös fogadtatásban részesítette a francia közvélemény. Ez annyira fájdalmasan érintette a szerzőt, hogy még egy tíz évvel később keletkezett műben is megemlíti: az *Essai* elmarasztalása, a sértő kritikai megjegyzések sok bánatot okoztak neki.¹¹ 1754-ben még egy szépirodalmi műve is megjelent *Amusements philosophiques et littéraires de deux amis* címmel.¹²

6 Löwendal, Ulrich Friedrich Waldemar gróf (1700–1755), francia marsall.

7 SHAT, 1ère série L-G 1080.

8 Dávid Zsigmond francia brigadéros életrajzát l.: *Zachar József: Idegen hadakban*. Bp., 1984. 241–249. p.

9 Részlet az említett levélből: „*Nous david mestre de camp d'un regiment de hussards et nous turpin mestre de camp a la suite du regiment de Berchiný sommes convenus de ce qui suit...*” SHAT, 1ère série L-G 1080.

10 A műre a továbbiakban *Essai*-ként hivatkozom.

11 *Mémoires de Montécuculi, Généralissime des Armées, et Grand-Maître de l'Artillerie de l'Empereur; avec les Commentaires de Monsieur le Comte Turpin de Crissé*. I. köt. Amsterdam–Leipzig, 1770. VII–VIII. p. (a továbbiakban: Montécuculi).

12 A mű társszerzője Jean Castilhon (1718–1799) volt. Turpin de Crissé a mű elején egy kis versikével próbálja a pesszimista Jean-Jacques Rousseau-t egy kicsit jobb kedvre deríteni. A filozófus kritikás válasza azonban nem túl hízelgő: „*Az ön műve se nem elég rossz, hogy teljesen elriassa a munkától, se nem elég jó, hogy megfossa önt attól a reményétől, hogy egyszerű jobbat is tud majd írni.*” Michaud: i. m. 298. p.

Az *Essai sur l'art de la guerre* külföldi fogadtatása sokkal melegebb volt. II. (Nagy) Frigyes porosz király az elsők között méltatta a munkát, amelyet első olvasás után rögtön le is fordíttatott németre,¹³ ezt hamarosan követte az angol fordítás is. A francia elit angolmán tagjai csak ekkor kezdték felismerni honfitársuk írói erőit.¹⁴ A munka orosz fordítása eljuttatta a szerző munkáját a feltörekvő kelet-európai nagyhatalom tisztikarához is.¹⁵

Turpin de Crissé ebben az időben nyerte el XV. Lajos fiának, Lajos trónörökösnek kegyeit: a fontenoy-i csata után népszerűvé vált királyfi hamarosan bizalmába fogadta őt. Ennek egyik írásos bizonyítéka 1761-ben kelt levelezésük, amelyet később ki is adtak.¹⁶ A francia trón várományosával fenntartott jó viszony nem jelentett egyértelmű előnyt a versailles-i udvar szemében, mivel az apja és Pompadour márkiné szerelmi viszonyát mélyen elítélő trónörökös hamarosan az udvari ellenzék vezetőjévé vált.¹⁷ Érdekes megjegyeznünk, hogy Lajos királyfi hasonlóan jó kapcsolatot tartott fenn a franciaországi magyar emigráció vezetőivel is, akik a francia huszárezredek élén álltak. E jó viszonyt bizonyítja az is, hogy az osztrák örökösödési háború legvégén a törökországi és franciaországi magyar emigránsok egy csoportja a francia királyfiak kínálta fel Szent István koronáját.¹⁸

A hétéves háborúban Turpin de Crissé ismét bebizonyíthatta rátermettségét. Bercsényi László tábornok javaslatára a Turpin-huszárezredet nem olvasztották be más egységbe.¹⁹ Ez idő tájt 231 huszár szolgált itt, közülük 137 volt magyar!²⁰ A

13 A német fordítás *Versuche über die Kriegskunst* cím alatt jelent meg Potsdamban, 1756-ban. A fordítója Friedrich Moritz von Rohr, a porosz királyi gárda tisztje volt. Az Országos Széchényi Könyvtárban található példány (100.335) eredeti tulajdonosa, legalábbis a bejegyzés szerint, Hajnóczy József volt.

14 Montécuculi, VIII. p.

15 A munka ezen orosz fordításából Turpin de Crissének küldött tiszteletpéldánya megtalálható a párizsi Bibliothèque Nationale-ban (Réf. R. 1207): Опыт военного искусства сочиненный Графом Тюрпиномъ де криссе... Moscou, 1758–59.

16 *C. Ver Heyden de Lancey: Correspondance inédite du Lieutenant Général Lancelot Comte Turpin de Crissé, littérateur et tacticien du XVIIIe siècle adressée au Dauphin, fils de Louis XV et paraphée ou annotée par lui; 10 mai–10 décembre 1761, Paris, é. n.*

17 *Soulavie, Jean-Louis: Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI, depuis son mariage jusqu'à sa mort* 1. köt. Paris, 1801. 19–50. p. vö. *Haggard, Andrew C. P.: The real Louis the fifteenth*. 1. köt. London, 1906. 176–177. p.

18 Archives Diplomatiques de Nantes, Ambassade de Constantinople, série A, fonds Saint-Priest 150; I. *Tóth Ferenc: Un prétendant malgré lui au trône hongrois ou le rival français du dauphin Joseph en 1748*. Az 1996. szeptember 19-én a budapesti „Mátrafüred” konferencián felolvasott előadás (megjelenés alatt).

háború elejére az ezredlétszámot jelentékenyen, két-háromszorosára kellett növelnie, ezt csak német és francia újoncok felvételével lehetett elérni. A Turpin-huszár-ezred ekkor veszítette el határozott magyar jellegét. 1757. március elsejétől ezredével német területen teljesít szolgálatot, a következő év március 15-én kinevezték a lovas és dragonos egységek ellenőrző parancsnokává.²¹ A háború e szakaszában elsősorban Vesztfáliában portyáztak a Turpin-huszárok. 1759. június 28-án említésre méltó haditettet hajtottak végre Horn és Ramsel környékén, ahol Nicolas Berchény, Bercsényi László fia vezetése alatt megtámadtak és felszámoltak egy négyszáz főből álló egységet Lipstadt mellett.²² Az ehhez hasonló kisebb eredmények tették lehetővé, hogy a franciák számára egyébként igen kedvezőtlen hadjárat nem végződött teljes vereséggel. Katonai teljesítménye alapján 1761. február 20-án kinevezték tábornagynak, majd a háború végéig Flandriába vezényelték.²³ A háború során Turpin de Crissé ezredparancsnok tetemes, 40 000 frankra rúgó adósságot halmozott fel. Ennek mérséklése érdekében Choiseul herceghez²⁴ folyamodott engedélyért, hogy huszárezredét eladhassa Chamborant márkinak, az unokatestvérének.²⁵

A békeévek során ismét több időt szentelhetett szakírói tevékenységének. Olyan színvonalas elméleti munkák kerültek ki a keze alól, mint például a híres Cézár-, Vegetius- és Montecuccolli-kommentárok.²⁶ Az utóbbiról Mária Terézia osztrák

-
- 19 Zachar József: Les hussars hongrois du roi de France (1692–1789). In: Mélanges André Corvisier, *Le Soldat, la Stratégie, la Mort*. Szerk.: Chaunu, Pierre-Bérenger, Jean. Paris, 1989. 214. p.
- 20 SHAT, série 8Yc 23.
- 21 SHAT, 1ère série L-G 1080 I.: Histoire militaire de la France. Szerk.: Delmas, Jean. 2. köt. Paris, 1992. 34. p.
- 22 SHAT, série MR (Mémoires et reconnaissances) 213 87. fol.
- 23 SHAT, 1ère série L-G 1080.
- 24 Choiseul, Étienne François de Stainville (1719–1785) francia politikus. Ekkor hadügyekért felelős államtitkár volt.
- 25 A levelet teljes terjedelmében közli: *Curmer, Albert*: Le Marquis de Chamborant, Mestre de Camp propriétaire d'un régiment de hussards de son nom lieutenant général des armées du roi grand bailli d'épée de Sarreguemines. Paris, 1913. 19. p.
- 26 Vegetius, Flavius V. Renatus, római katonai író, Kr. u. 400 körül élt. Montecuccoli, Raimund (1609-1680), német birodalmi herceg és hadvezér volt. *Turpin de Crissé, Lancelot*: Commentaires sur les Mémoires de Montecuccoli, Paris, 1769. (3 köt.); *Uő*: Commentaires sur les institutions militaires de Végèce, Montargis, 1770. (3 köt.); *Uő*: Commentaires de César, Montargis, 1785. (3 köt.).

császárné is igen elismerően nyilatkozott.²⁷ Egyesek neki tulajdonítanak még egy 1762-ben megjelent pedagógiai jellegű munkát is.²⁸

Turpin fényes katonai pályafutása eközben folytatódott, 1771. december 9-én a Szent Lajos-rend parancsnoki keresztjét vehette át. 1778-ban a nemrég anektált, forrongó Korzika szigetén teljesített szolgálatot, ugyanebben az évben kinevezték a királyság területén szolgáló csapatok ellenőrző biztosává.²⁹ 1780. március elsején főstrázsamesteri rangra emelték.³⁰ A már idős főtiszt hosszú szolgálatának jutalmául 1781-ben megkapta a Douai mellett elhelyezkedő Fort de l'Escarpe erődjének katonai kormányzói kinevezését. E királyi kegy különösen azért volt nagy jelentőségű, mivel tetemes, évi 8000 livre királyi kegydíjjal is járt. Ehhez járult 1787-ben a Szent Lajos-rend nagykeresztje és a hozzá kapcsolódó 3000 livre kegydíj. Ekkor a királyi kincstártól legkevesebb évi 29 000 livre támogatást kapott!³¹ Az erősen royalista érzelmű Turpin de Crissé a forradalom alatt emigrációba kényszerült. A legtöbb életrajzíró itt elveszítette a neves francia hadászati szakíró nyomát, és legfeljebb a halála évét említik meg.³² Az általunk ismert legpontosabb információt a bécsi kiadású *Magyar Hirmondó* 1793. augusztus 13-i száma szolgáltatja:

27 Részlet a császárné Turpin de Crissé-hez írott 1771. december 2-i leveléből: „*M. le comte de Turpin; J'ai reçu avec d'autant plus de gratitude, votre Ouvrage sur les Campagnes du Marechal de Montecuculi, que j'y ai reconnu Votre Zéle pour repandre des Lumieres sur les operations de cet homme celebre, dans une partie de Mes Etats, ou vos observations et Votre Critique même, pourront servir utilement dans les occasions aux speculations de nos generaux; Aussi je suis persuadé d'avance, que cet ouvrage contribuera encore à accroître la reputation que Vous Vous etes acquise deja à si juste Titre, par d'autre egalement applaudis; et en Vous marquant Volontiers mes sentimens à cet égard, il ne M'est pas moins agréable de pouvoir Vous assurer de toute mon estime;...*”. Österreichisches Nationalbibliothek, Handschriften-sammlung (= ÖNBH), 9/49-36.

28 *Lettres sur l'éducation* (2 köt.). Paris, 1762. A mű másik feltételezett szerzője Charles-Étienne Pesselier. I. *Quérard J.-M.*: *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique*. 9. köt. Paris, 1838. 585. p. (a továbbiakban: *Quérard*).

29 SHAT, lère série L-G 1080.

30 *Michaud*: i. m. 299. p.

31 SHAT, lère série L-G 1080. Viszonyításképpen szeretnénk megemlíteni, hogy egy korabeli bérmunkás Vauban marsall (1707) által javasolt évi jövedelme 15 frank volt. *Cornette, Joël*: *Comment vivre avec 15 livres par an?* In: *Histoire* (1996) N° 204. 44. p. vö. *Buttel, Paul*: *L'économie française au XVIIIe siècle*. Paris, 1993.

32 *L. Michaud*: i. m., *Lancey*: i. m. vö. *Corvisier, André* (sous la dir.): *Les Hussards et la France*. Paris, 1993. 232. p.

„Augusztus’10-dikén temettetett-el itten néhai Frantzia Generális Turpin, a’kit tavaly hozott vólt ide magával Vorderösterreichből (Elő-Ausztriából) Eszterházy Antal ő Hertzegsége, ’s illendően tartott maga költségén, egy jótéteményért, mellyet a’ Turpin Familia mutatott egy időben az Eszterházi Hgi Házhoz. A’ temetésre is ezer tallért adott a’ Hertzeg. — Turpin sok szép munkákat adott-ki a’ hadi tudományról, mellyek közzül némellyek németre is vagynak fordítva. Jóllehet a’ 79-dik esztendőit is meg-haladta vált már: még se szűnt meg beteg-ágyában is írogatni. Írásait, a’ velle sok jókat tett Hertzegnek hagyta.”³³

Utódairól elég keveset tudunk. Valószínűleg az ő fia volt Henri-Roland-Lancelot Turpin de Crissé márki, aki a forradalom alatt a Berchény-huszárezredben ezredesi rangban szolgált. Az emigráció őt Amerikába, Philadelphiába sodorta, ahol nyomorúságos körülmények között hunyt el, halálának időpontja nem ismeretes.³⁴ Turpin de Crissé unokája, Lancelot-Théodore 1782-ben született Párizsban.³⁵ A francia hadilevéltár mustrajegyzéke alapján viszonylag fiatalon, 1789-től 1791-ig, emigrációja időpontjáig a Berchény-huszárezrednek a magyar származású Szombathely főhadnagy által vezetett századában szolgált.³⁶ A rajzművészetben igen tehetséges fiatal márki ekkortájt nyerte el Choiseul-Gouffier herceg rokonszenvét, aki Svájcba vitte magával. Később nagylelkű mecénása költségén a fiatal képzőművész itáliai körúton ismerkedett meg az antik Róma még fellelhető emlékeivel. Az első császárság idején visszatért Franciaországba, ahol elnyerte Joséphine császárnő kegyeit, akinek a haláláig az udvarában maradt. 1816-ban az Akadémia tagja, majd 1824-ben a szépművészetek felügyelő bizottságának vezetője lett. Összesen két albuma jelent meg.³⁷ 1859. május 16-án hunyt el Párizsban.³⁸

33 Magyar Hírmondó. Negyedik Szakaszból, Bécs, 1793. augusztus 13. 231. p. Bécsi levéltári kutatásaim során sikerült a nekrológban említett Turpin-kéziratok legalább egy részét (kb. 1100 oldal kézirat) felkutatni a Kriegsarchivban. Az osztrák központi levéltárakon kívül feltételezhetően még a kismartoni Eszterházy-levéltárban is lehetnek Turpin-kéziratok (Zachar József szíves közlése).

34 Michaud: i. m. 299. p.

35 Életrajzához l.: Michaud: i. m. 299. p., illetve ÖNBH B Serie 499/4. „Lancelot Turpin de Crissé französischer Maler (1781–1852)”.

36 SHAT, série 24 Yc-378 p. 141. A meglepően fiatal korban kezdődő katonai karrier a korabeli katonai nemesség számára természetes volt, hiszen az előléptetés egyik feltétele a szolgálati évek száma volt. A zsenge korú ifjakat a mustrajegyzékek „enfant du corps” (a csapat gyermeke) elnevezéssel említik.

37 Turpin de Crissé, Lancelot-Théodore: Souvenirs du golfe de Naples. Paris, 1826.; Uő: Souvenirs du vieux Paris. Paris, 1835.

A műről

Ha a kéziratot akár csak felületesen is összevetjük az *Essai sur l'art de la guerre* ötödik és egyben utolsó könyvével, kiderül, hogy a két szöveg között fennálló szerkezeti, tartalmi, sőt igen gyakran szóról szóra azonos megegyezések többlet takarnak egyszerű eszmei rokonságnál. Véleményem szerint a vizsgált és itt közreadott kézirat az 1754-ben megjelent mű említett részének korábbi változata, esetleg önálló kötetnek szánt előzménye volt.

A mű keletkezésének meghatározásához több támpontunk is van. Egyrészt az átdolgozott kiadás évszáma (1754), amelynél mindenképpen korábban keletkezhetett. Másrészt a szövegben a szerző több ízben utal arra, hogy az osztrák örökösödési háború utáni békeidőben írta. Az a tény, hogy brigadérosi rangon szerepel a címben, meghatározza, hogy legkorábban 1748-ban születhetett a mű. A fennmaradó hat évre vonatkozóan nem találunk a szövegben semmi olyan utalást, amely alapján pontosabb becslésre vállalkozhatnánk. A kéziratot nem sokkal a háború befejezése után vagy legfeljebb az ötvenes évek legeleje táján írhatta Turpin de Crissé gróf. Ezt támasztja alá a kézirat és az *Essai sur l'art de la guerre* utolsó része között fennálló jelentős különbség is.

A szerző a címben alternatív módon használt két alapfogalmat: a „huszárok” és a „könnyűcsapatok” elnevezést. Ennek feltételezhetően az az oka, hogy a huszárczred-tulajdonos elsősorban saját fegyvernemét ismerte, de a háborúban szerzett tapasztalatait érvényesnek vélte a többi, korabeli nyelvhasználattal „könnyűnek” tartott csapatostre is. Ezek a szabadcsapatok általában Közép- és Kelet-Európából származó könnyűlovasokból álltak, akik speciális kisháborús harcmodorukról voltak nevezetesek. A magyar huszárokon kívül elterjedtek még a horvát (ún. kravátok és pandúrok) és lengyel jellegű (ulánusok) könnyűlovasok is a nyugati hadseregekben.

A mű tizennégy fejezetből áll. A rövid bekezdésben a francia szerző büszkén vallja magát saját huszárczrede parancsnokának. A viszonylag új alapítású francia huszárczredre vonatkozó információkban nem bővelkedett a korabeli hadászati szakirodalom, és csak ekkortájt kezdtek megjelenni az első kisháborús taktikával foglalkozó művek.³⁹ A kéziratot tehát a szerző biztosan hiánypótló műnek szánta.

38 *Michaud*: i. m. 299. p. A másik, valószínűleg pontatlan életrajzi adat szerint 1852-ben halt meg. (ÖNBH B Serie 499/4.)

39 Csak néhány fontosabb cím az ekkor megjelent kisháborús művekből: *Grandmaison*: La Petite Guerre, ou traité du service des troupes légères en campagne. Paris, 1756.; *Jeney*: Le Partisan

Nem véletlenül kezdte munkáját a huszárok szolgálatának tárgyalásával. Az első fejezetben kifejti a könnyűcsapatok és különösen a huszárok szerepét a felderítésben, valamint a menetoszlopok biztosításában. A császári huszárok mintájára a francia királyi hadsereg is létrehozott ilyen alakulatokat, és ezeknek a háború során igen nagy hasznát is vették. Ugyanakkor nem volt elég a huszárezredek felállítását, bánni is tudni kellett velük. A szerző ennek a kérdésnek szentelte munkája második fejezetét, amelyet minden bizonnyal nagy fontosságúnak tekintett, mivel ezt a fejezetet csaknem teljesen átvette az *Essai sur l'art de la guerre* említett ötödik könyvének második fejezetében, amelyben a kisháborús taktika rövid, tömör összefoglalását kapja az olvasó.

A szerző a legfontosabb feladatok között említi a különítményharcot, a takarmanyszerzés biztosítását, a menetoszlopok fedezését. Az említett feladatok végrehajtására alkalmas csapatot, amelyet „repülő tábornak” (camp volant) nevezett, nagyrészt lovas huszárokból, illetve kisebbrészt dragonyosokból javasolta összeállítani. Hasonló vegyes összeállítás mellett foglalt állást a magyar Jeney Lajos Mihály is. Ugyanakkor ő gyalogos harcosok részvételét is javasolta.⁴⁰ A tervezett mű első fejezetében Turpin de Crissé kifejtette a könnyűcsapatok előnyeit. A következő részben a huszárok és könnyűcsapatok ütközet folyamán való felhasználására tett javaslatokat. A fejezet gondolatmenete híven követi az *Essai* már említett ötödik könyvének majdnem azonos című negyedik fejezetét. A két szöveg közötti összefüggés igen szembetűnő, nem ritka egyes szövegrészek módosított vagy teljes egészében történő átvétele sem. A Rocoux-i és lawfeldi csatákra tett hivatkozás segít a szöveg keletkezési idejének megállapításában is. A huszárok az osztrák örökösödési háború csaknem valamennyi csatájában kiemelkedő teljesítményt nyújtottak, figyelemelterelő, zavaró hadmozdulataikkal elősegítették a főerők biztos előrenyomulását, és jelentékeny szerepet játszottak azok mozgásának fedezésében is.

A negyedik, vagyis a huszárezredek összetételével foglalkozó fejezet az, amely magyar szempontból a leginkább figyelemreméltó. Itt fejti ki a szerző azt a — saját korában eléggé elterjedt — véleményt, amely szerint a különféle nemzetek eltérő

ou l'art de faire la petite-guerre avec succès selon le génie de nos jours. La Haye, 1759. (magyarul *Jeney [Lajos Mihály]: A portyázó.* Ford., szerk. és bev.: Zachar József. Bp., 1986); *Baron de Wüst: L'Art militaire du partisan.* La Haye, 1768. A korabeli kisháborús szakirodalom tudományos igényű összefoglalása: *Picaud, Sandrine: L'art de la petite guerre au XVI-IIe siècle (Maîtrise dolgozat).* Université de Nantes, 1993.

40 *Jeney:* i. m. 52. p.

katonai erényekkel rendelkeznek. E fejezetben elsősorban a magyar huszárokat dicséri:

„Valamennyi nemzet közül a magyar a legalkalmasabb erre a mesterségre (vagyis a huszárságra T. F.), és ezért szeretném, ha Franciaországban valamennyi huszártiszt vagy legalább zömük magyarok legyenek...”⁴¹

Turpin de Crissé az *Essai*-ben antik szerzők művein keresztül próbálta ezt a nemzet-karakterológiai elméletet bizonyítani. Már az ókori hadászati szerzők is felfigyeltek egyes népek — mint például a parthusok, szittyák, herulok vagy a hunok — kivételes adottságaira.⁴² A magyarok e kivételes tulajdonságukat — állapítja meg a korabeli történelmi munkákban is jártas szerző — valószínűleg hun őseiktől örökölték.⁴³

Röviden vázolta ezek után az első francia huszárezredek létrejöttének körülményeit és a Rákóczi-szabadságharc bukását követő magyar emigráció megjelenését Franciaországban. Ugyanakkor azt is kifejti, hogy az osztrák örökösödési háború óta a helyzet gyökeresen megváltozott. Mária Teréziának sikerült megszilárdítania hatalmát Magyarországon, és ezzel együtt a magyar politikai emigráció útját is elvágni. A kevésbé megbízható harcértékű háborús dezertőröket Turpin de Crissé nem tartotta alkalmasnak a francia huszárezredek vezetésére. A magyar származású huszártiszti réteg megtartása érdekében a következő érdekes javaslatot nyújtotta be: a bécsi francia nagykövetnek módjában állna békeidőben a nagyszámú magyar köznemes közül sokakat Franciaországba hívni. A jónevű, de szegény magyar nemesifjakat huszártiszti megbízással kellene ellátni és francia földön letelepíteni, ahol ők „magyar módra, s francia szívvel” szolgálnák a Legke-resztényibb Királyt.⁴⁴ Természetesen a magyar ifjak francia szolgálatba való csábításához bizonyos anyagi vonzerő is szükségeltetett. Ennek előteremtéséhez kínált javaslatot a szerző a kézirat ötödik fejezetében. Az osztrák örökösödési háború idején alkalmazott hét helyett csak öt huszárezredet kíván felállítani, amely a kincstárnak évi több mint 160 000 frank megtakarítást jelentene. A megtakarítást elsősorban a tisztek számának csökkentésével kívánta elérni. A legénységét, magyarok híján, németajkú francia alattvalókból, elzásziakból és lotharingiaiakból szerezte volna kiállítani. Túl a nemzeti sztereotípiákon, a német nyelvű huszárok alkalmazásának célja a huszárezredek idegen jellegének megőrzése volt, amelyet az

41 Turpin, 47–48. p.

42 Essai, 146–148. p.

43 Uo. 149. p.

44 Turpin, 58 p.

ancien régime francia uralkodói mindig is a szem előtt tartottak. Ezeket a katonai egységeket ugyanis a belső zavargások, felkelések idején gyakran igen sikeresen vetették be.

Meg kell jegyezni, hogy a magyarokat érintő rész nem került bele a ténylegesen megjelent változat szövegébe. Ennek okai a következők lehettek: egyrészt a kézirat keletkezése és a mű kinyomtatása között eltelt néhány esztendő során a versailles-i udvarban felerősödtek a Habsburgokkal való szövetséget sürgető erők. Elsősorban Madame Pompadour, XV. Lajos nagy befolyású szeretője szorgalmazta a Mária Teréziával való kiegyezést.⁴⁵ Talán a királyi cenzúra, vagy esetleg a szerző saját maga is felismerte, hogy az 1756. évi diplomáciai szövetség felé sodródó francia és osztrák kormányok számára a magyar belügyekbe való indokolatlan beavatkozás pusztá felvetése is nemkívánatos zavart okozhat. Másrészt elképzelhető az is, hogy történtek lépések a magyarországi toborzás érdekében, amelyek azonban, hasonlóan a korábbi ilyen vállalkozásokhoz, nem járhattak nagy sikerrel.⁴⁶

A kézirat hatodik fejezetében a huszárezredek háborús létszáma feltöltése körüli bonyodalmakat tárgyalja a szerző. Kissé naivnak tűnik javaslata, amely szerint a háborús létszámot a hadügyminiszter utasítására lehetőleg a háború kezdete előtt másfél-két évvel (!) korábban el kellene kezdeni megszervezni.⁴⁷ Ugyanakkor mint tapasztalt ezredparancsnok jól ismerhette a háborús kényszerből felvett tapasztalatlan újoncok igencsak gyenge harcértékét. Hasonló problémák adódhatnak a harcmezőn a nem megfelelően szoktatott lovak alkalmazásából is.⁴⁸ Egyébként erre külön kitért a következő fejezetben is, amelynek témája a megfelelő huszárfegyverzet és a lovak kiválasztása. A huszárok elsősorban a kis termetű magyar vagy tatár lovakat használták, amelyek beszerzése, különösen háború idején, igen költséges volt. Turpin de Crissé felhívja a figyelmet néhány franciaországi lófajtára, amelyeket sokkal olcsóbban lehetne megvásárolni a huszárezredek számára.

A fegyverzettel kapcsolatban azt javasolta, hogy a klasszikus szablyán kívül két pisztolyból és egy muskétából álljon a huszár összefegyverzete.⁴⁹ A lőfegyverek alkalmazását illetően már az előző fejezetben kifejtette kétségeit. A korabeli, viszonylag pontatlan lőfegyverek alkalmatlanok voltak lovastámadás esetén, mert a

45 *Bérenger, Jean*: Histoire de l'Empire des Habsbourg. Paris, 1990. 488. p.

46 *Zachar József*: A franciaországi Bercsényi-huszárezred története 1721–1791. In: Hadtörténelmi Közlemények, 105. (1992) 4. sz. 33–72. p.

47 *Turpin*, 84. p.

48 Uo. 87. p.

49 Uo. 108. p.

hangjuk megriaszthatta a lovakat, ezért Turpin de Crissé csak szigorúan gyalogos harc és védekezés esetén javasolta használatukat.⁵⁰ Nagy hangsúlyt fektetett a könnyűcsapatok rendszeres gyakorlatoztatására, különösen olyan speciális feladatok gyakorlását ajánlja a parancsnokok figyelmébe, amelyekre a huszárok kivételesen alkalmasak voltak. Ezek voltak a menetoszlopok fedezése mellett a feldeírítés, rajtaütés és lesvetés, a „kisháborús” taktika igen nagy hozzáértést és tapasztalatot igénylő speciális operációi.

A munka hátralévő részében a fiatal katonáiról a katonai felelősség különböző szintjeit veszi górcső alá a tábornagtól kezdve a strázsamesterig. Az alárendelés kérdése egyébként más e korabeli katonai szerzőt is — mint például a magyar Jeneyt — élénken foglalkoztatott.⁵¹ Az *ancien régime* utolsó évtizedeiben a francia királyi hadseregben a tisztikaron belül heves viták zajlottak a tiszt rankor legítimitásáról a katonai nemesség és a nem nemes katonatisztek között. A hamarosan ideológiai vitává terebélyesedett ellentét két nagy táborra osztotta a francia tisztikart: azokra, akik a „születés” alapelve (vagyis a nemesség) és azokra, akik az „érdem” legitimációs eszméje (vagyis a katonai teljesítmény) mellett törtek lándzsát.⁵² Figyelemreméltó tény, hogy csupán két évvel az *Essai sur l'art de la guerre* megjelenése után látott napvilágot d'Arc lovag nagy hatású műve a katonai nemesség dicséretéről.⁵³ Noha Turpin de Crissé maga régi nemesi családból származott, a kéziratban tartózkodott a nemesi származás elvének elfogult hangsúlyozásától, csupán a magyarokról szólván tesz kivételt. Egyébként igen nagy szerepet tulajdonított a katonai teljesítménynek. Fiatal tisztársainak is javasolja, hogy bátran forduljanak kérdéseikkel ezredük öreg kapitányaihoz, akik rendszerint hosszú szolgálatuk érdeméül kinevezett közrendű katonák voltak.⁵⁴ Maga a munka hangvétele, frazeológiája egyértelműen tükrözi a korabeli katonai nemesség ideológiáját. Például a vezénylő ezredes elengedhetetlen jellemzői az állhatatosság, az igazságosság és az udvariasság.⁵⁵ A pénz, a szerencsejátékok, a szórakozás megvetése szinte természetesen következik az említettekben.⁵⁶

50 Uo. 93–94. p.

51 *Jeney*: i. m. 73–77. p.

52 L. Léonard, *Émile G.*: L'armée et ses problèmes au XVIIIe siècle. Paris, 1958.

53 *Arc, Philippe-Auguste de Sainte-Foix d'*: La noblesse militaire ou le Patriote français. Paris, 1756.

54 *Turpin*, 177–178. p.

55 Uo. 158. p.

56 Uo. 184–186. p.

Összegzésképpen megállapítható, hogy a vizsgált kézirat, amely feltehetőleg önálló munkának készült, egy nagyobb mű részeként, némi változtatás után átdolgozva jelent meg. A különbségek egyrészt mennyiségi jellegűek (vö. a már említett kiegészítésekkel és kihagyásokkal). Különösen a magyar vonatkozású részek elhagyása lehet feltűnő. Amíg a kézirat a szerző személyes, elsősorban huszárokra vonatkozó tapasztalatát hangsúlyozza, a nyomtatott mű általános jellegű és igen gazdag a hadászati és történeti szakirodalomból vett idézetekben és hivatkozásokban. A kéziratban csupán két szerző, Montecuccolli és Puységur neve fordul elő. Ebből arra lehet következtetni, hogy a két változat keletkezése közötti idő alatt Turpin de Crissé-nek sikerült elméletileg is felvértéznie magát a szakirodalom alapos tanulmányozásával. Ez természetesen nem csökkenti az itt közölt szöveg értékét, hanem bemutatva egy fiatal hadászati szerző próbálkozását, izgalmas és hiteles képet ad a magyar–francia történeti kapcsolatok egy kevésbé ismert, de annál figyelemreméltóbb korszakáról.

A szöveget tudomásom szerint eddig nem adta ki senki, még töredékben sem. A szövegátírásnál ragaszkodtam az eredeti, következtelen helyesíráshoz. Csupán a tulajdonnevek nagy, illetve a köznevek kis kezdőbetűvel való írásánál végeztem kisebb változtatásokat. A kirívó elírásokat a [sic!] kifejezéssel jelöltem. Mivel a szöveg eleve kiadásra készült, azon nem kellett sok javítást végezni. Itt szeretnék köszönetet mondani Baliné Sütő Mariannak és Zöld Annának a szöveg összeolvasásában és javításában nyújtott segítségért.

Observations

Sur le service des hussards et troupes legeres

quelques autres, sur celui des troupes en général, d'un maréchal de camp, d'un brigadier, colonel, lieutenant colonel, major, capitaine et subalterne, avec quelques idées en general pour établir la subordination et la discipline dans les troupes françoises

par le comte Turpin, brigadier des armées du roy, et mestre de camp d'un regiment d'hussards

Bibliothèque de l'Arsenal, série Ms. 4077. Eredeti.

[A címlap hátsó felén olvasható: „*ce manuscrit est de mr le comte de turpin qui a servi longtemps dans les troupes legeres et commandé un regiment d'hussards je ne crois pas que ce ms ait été imprimé*”.]

Avant propos [3. p.]

L'honneur que j'ay de commander un regiment de hussards m'ayant engagé a reflechir sur mon état, j'ay cru devoir m'en rendre compte a moy même et mettre au jour des joies qui pourront, peut être, être susceptibles de correction; mais le tems et l'experience m'en inspireront sans doute de meilleures et si l'application que j'en ay faite; a le succès que je me propose, elles pourront un jour me servir de regle et n'être pas inutiles aux autres. [3. p.]

Projet de louvrage

Je commence par la partie qui interesse plus particulièrement mon metier, je parle de celui des hussards dont il est aussi important de prouver l'utilité ainsi que celle des troupes legeres en general. Je parlerai de l'emploi que l'on doit en faire. Emploi connu de peu de gens, et souvent prodigué sans aucuns avantages pour le bien du service je proposerai ensuite un plan de composition pour les regimens d'hussards comme on doit les former et la force dont ils [4. p.] doivent être en tems de paix, comme en tems de guerre, ce qui doit necessairement influer sur l'utilité du service qu'ils doivent rendre, enfin je dirai un mot du service et de l'exercice des troupes en general, du devoir de chaque officier en particulier, a commencer par le marechal de camp jusqu'aux subalternes je finirai par une idée generale pour établir la subordination et la discipline dans les troupes. [5. p.]

Chapitre Premier

De la nécessité d'avoir beaucoup de troupes legeres dans une armée

L'experience de cette derniere guerre a demontré suffisamment la nécessité des troupes legeres; ainsi il me paroît assez inutile de faire beaucoup de reflexions sur ce sujet: je n'en parlerai donc que pour en marquer les epoques, aussi sensibles qu'elles sont connües de tous ceux qui ont servi pendant cette derniere guerre [6. p.]

Nous avons vu l'elite de nos troupes, perir en Boheme et en Baviere, faute de troupes legeres dans nos armées qui pussent éclairer leur marche, couvrir et escorter les convois, et cela par huit ou dix mille hussards au service de l'impératrice⁵⁷. On fut obligé faute de troupes legeres, de mettre de la cavalerie, des dragons, des compagnies de grenadiers des piquets detachés en avant, pour faciliter la marche de l'armée, outre les detachemens nécessaires pour escorter [7. p.] les convois, ce qui fatigua extremement ces troupes, lesqu'elles furent presque toujours attaquées par les hussards, ce qui a diminué considerablement l'armée, soit par la fatigue soit par les escarmouches continuelles qu'elles eurent avec les ennemis.

Nous avons vu au contraire nos troupes presque en meme tems inspirer aux ennemis de la terreur sur le Meyn⁵⁸ parce que nous avions dans notre armée deux regiments d'hussards⁵⁹, et que celle [8. p.] du roy d'Angleterre⁶⁰, n'en avoit point. Ses convois, ses fourrages, ses equipages tous étoit sans cesse enlevé ou inquieté, même les chevaux de son armée ne pouvoient paturer, n'y venir s'abreuver sans être en danger d'être pris; les prises, que ces deux regiments firent, furent si considerables, que les officiers des allies se plainquirent hautement a Francfort, que cette façon de faire la guerre, n'étoit pas convenable, et s'ils n'avoient pas eu l'avantage qu'ils [9. p.] remportèrent a la fin sur notre armée ils auroient pu dire avoir été detruits par deux regiments d'hussards, pendant toute la campagne.

C'est a cette époque que l'on doit rapporter la creation de la quantité de troupes legeres que nous avons eu depuis et qui est bien justifiée par le service qu'elles ont rendu en Flandres, ou le théâtre de la guerre a été porté, les dernieres campagnes; j'ose dire qu'elles en auroient rendu *davantage si on* [10. p.] *avoit sçu mieux les employer: mais comme je n'ecrit que pour mon instruction et non pour condamner des officiers respectables par leur capacité, je veux croire qu'ils ont eu des raisons*

57 Mária Terézia (1740–1780) magyar királynő ekkor még nem volt császárné.

58 Majna

59 Feltehetőleg a Berchény- és az Esterhazy-ezredre gondolt a szerző.

60 II. György (1727–1760) angol király.

*qu'il ne m'etoit pas permis de penetrer.*⁶¹ Cependant le nombre de troupes legeres que nous avons eu cette derniere guerre, en a imposé a la grande quantité qu'avoit la reine d'Hongrie⁶². L'armée a été tranquille dans son camp, les convois n'ont point été pris, les troupes [11. p.] réglées n'ont point été fatiguées, et on les a cru fraiches et complettes pour une action generale; d'ou il s'en suit que les hussards et troupes legeres, quoique inferieures en nombre a celles de la reine d'Hongrie, ont rendu des services importants. Cela demontre suffisamment la necessité qu'il y a d'avoir de ces troupes, soit pour les opposer a celles des ennemis, soit pour nous procurer le même avantage qu'ils auroient si nous n'en avions pas, soit pour mener nos troupes réglées et [12. p.] leur épargner les grosses fatigues, pour ne les pas perdre en detail.

Chapitre second

De l'usage qu'il faut faire des troupes legeres dans une armée

La necessité d'avoir beaucoup de hussards, et troupes legeres, étant prouvée par l'experience, qu'il s'agit maintenant de marquer l'employ qu'on en doit faire. [13. p.]

Si les hussards et troupes legeres forment un gros corps il faut les mettre en avant, plus ou moins, selon que l'ennemy est près ou que le corps a commander a un chef vigilant et actif, et qui connoisse la guerre des hussards; leur guerre est celle de campagne, cest a dire ils doivent être, sans cesse en detachment, observer les ennemis, empecher qu'ils ne viennent inquieter le corps de l'armée, qu'ils ne la tournent pour [14. p.] attaquer les convois; les jours de fourrages être en avant de la chaine, pour qu'elle ne soit point insultée, et que le fourrage se fasse surement et paisiblement être continuellement sur l'armée ennemie pour que l'inquietude qu'ils luy donneront, empeche le general ennemi de rien entreprendre sur la vôtre. Les commandants des detachements particuliers doivent instruire journellement le general des corps avancés, des mouvements que se font dans le camp [15. p.] ennemi lequel en informera le general de l'armée.

Les hussards et troupes legeres doivent être aussi employées a l'escorte des convois, en y joignant cependant de la cavalerie et de l'infanterie, parce que comme presque toujours les convois sont attaqués par des hussards; la cavalerie seule sans

61 A forrásban dőlten szereplő részek az eredeti kéziratban aláhúzottak.

62 Szintén Mária Teréziáról van szó.

les hussards deviendrait souvent inutile, et même nuisible par la difficulté de manoeuvrer contre les hussards : surtout étant empêchée [16. p.] par l'embarras du convoi; au lieu qu'ayant avec elle des troupes legeres elles écartent les ennemis; pendant que la cavalerie fait toujours filer les chariots, ou qu'elle a au moins le tems de les faire par que pour après cela, pouvoir donner sur les ennemis, conjointement avec les hussards, l'infanterie restant a la garde des dits chariots.

Outre ces detachemens pour les convois, il est necessaire d'en faire d'autres, qui partiroient la nuit pour [17. p.] aller au devant du convoi, non sur le chemin, mais entre ce convoi, et l'endroit par ou les ennemis pourroient venir, pour l'attaquer; ce detachement éloignera l'ennemy et l'empêchera de tourner le convoi.

Il est certain qu'ayant beaucoup de hussards, l'employ que l'on peut et doit en faire produira toujours de grands avantages, en ce que si les ennemis n'en ont point, on sera maître de la campagne; si l'on est obligé par la [18. p.] foiblesse de l'armée, ou par quelques autres raisons, de faire la guerre deffensive on la faire toujours offensive avec les hussards, parce que les precautions que le general ennemi sera obligé de prendre pour se garantir des inquiétudes que luy donneront les hussards et troupes legeres, fatigueront infiniment son armée par les detachemens continuels qu'il sera obligé de faire, pour les leur opposer, le mettra hors d'état de pouvoir rien entreprendre sur l'armée [19. p.] d'autant que par ces detachemens d'hussards le general sera informé de tout ce qui se passera dans le camp ennemy; si l'ennemi a beaucoup de troupes legeres, et dont il sçait user parfaitement; les mêmes avantages subsistent pour luy, si vous n'en avez point ou peu.

De la je conclus, qu'on ne peut se passer de cette milice, et qu'on ne sçauroit apporter trop de soin a ce qu'elle soit maintenue de façon que l'esprit pour lequel elle a été crée ne [20. p.] se perde jamais.

Le general qui commande ce corps avancé, ne doit point sortir de son camp sans des raisons valables, s'il est obligé d'aller chez le general de l'armée, il doit avant de partir en avertir ou faire avertir celui qui commande a sa place, en cas d'accident, il en est de même des brigadiers mestres de camp et autres, lesquels ne doivent jamais sortir du camp sans sa permission. [21. p.] J'ay dit plus haut qu'il devoit y avoir sans cesse des detachemens dehors, mais je pense qu'on ne doit point prescrire aux commandans de ces detachemens le jour ou ils doivent être de retour a moins que ce ne soit pour des expeditions pressées comme par exemple pour sçavoir si l'ennemy a decampé ou fait quelque mouvement; s'il a fait sortir des detachemens de son camp pour attaquer et couper un convoi, qu'on sçait qui doit passer par tel village ou tel bois [22. p.] mais les detachemens pour la simple decouverte, et pour sçavoir journellement des nouvelles des ennemis; ne doivent pas, je pense être limités; car c'est peut être le jour même qu'ils auroient ordre de rentrer qu'ils

pourroient apprendre des nouvelles des ennemis, mais en même tems ceux qui commandent ces detachemens doivent informer le general du corps avancé de ce qu'ils font, et ou ils sont autant que faire se pourra les les detachemens [23. p.] qui partiront pour soutenir les premiers, doivent rester a une lieüe, ou une demie lieüe d'eux pour les soutenir en cas qu'ils soient repoussés: et si les deux le sont, au premier coup de pistolet qu'on entendra dans le camp, les piquets a la tête desquels doivent se trouver les officiers superieurs, doivent avoir permission de monter a cheval, et d'aller au devant des detachemens battus a cent ou deux cent pas, au devant des gardes, premierement [24. p.] pour soutenir les detachemens repoussés, secondement pour qu'en cas qu'ils le fussent vivement ils n'entraînent point dans leur retraite les gardes susdittes, lesquelles doivent être toujours stables; on doit envoyer du camp un officier au general pour l'avertir de ce qui se passe, je pense que quand les piquets seront sortis, il seroit necessaire que le reste des regiments se lassent pour monter a cheval au premier ordre du general, ils doivent [25. p.] rester sellés jusqu'a ce que les piquets soient rentrés; de cette façon je pense qu'on n'aura point de detachement battu, ou rarement.

Mais comme mon sentiment est qu'une partie du camp volant soit toujours en detachement, s'il falloit qu'ils gardassent encore leur camp en revenant de detachement, ils ne pourroient y rester, je pense qu'il seroit nécessaire de joindre au dit camp volant, une ou deux brigades de dragons, selon que [26. p.] le general le jugera a propos, lesquelles par la forme qu'on vient de leur donner conviennent on ne peut pas mieux au corps avancé: ces brigades faciliteroient la retraite en cas que le camp fut attaqué par un corps superieur, le corps étant plus nombreux, par consequent la fatigue moins grande, une partie de ceux qui resteroient dans le camp, soit hussards, dragons a cheval, ou a pied, garderoient le camp pendant que ceux revenus de detachement se [27. p.] reposeroient, d'autant qui ayant beaucoup de detachements dehors; la garde du camp n'auroit pas besoin d'être si nombreuse.

J'y ajouterois encore trois ou quatre pieces de canon a la suedoise, ce qui facilite beaucoup une attaque ou une retraite, cependant je pense qu'un general d'un camp volant ne doit jamais tomber dans le cas d'être obligé de faire retraite. il doit être averty sans cesse par ses detachements, et ses espions, s'il marche un corps a luy, lequel en avertira le [28. p.] general de l'armée, qui lui ordonnera ce qu'il jugera a propos.

Si le corps des troupes legeres n'est pas considerable, et qu'il ne soit pas assez fort, pour être mis en avant, il doit je pense être campé proche le quartier general, pour recevoir promptement les ordres du general. Une partie doit être toujours en detachement pour faire le service autant qu'il le peut, que si il étoit corps avancé,

le reste doit être tranquille dans son camp, et être gardé [29. p.] par l'armée pour pouvoir continuellement relever les detachemens.

Chapitre troisieme

De l'usage qu'il faut faire des hussards; et troupes legeres le jour d'une bataille

Comme les petites operations de la campagne cessent du jour qu'une affaire generale est decidée, et que les deux armées marchent a l'action il ne faut [30. p.] pas laisser les troupes legeres inutiles, et voicy ce que je crois le plus convenable d'en faire ce jour la.

Premierement je parle des troupes legeres a pied; comme il n'y a presque point de bataille, ou un defilé, un ravin, ou un bouquet de bois ne decide des premiers avantages de part et d'autre, je pense que la garde de ces postes devoit être preferablement confiée a ces troupes non que je les croye plus braves que les autres que lon pourroit leur preferer [31. p.] mais je crois qu'allant journellement a la guerre, et par consequent voyant plus souvent l'ennemy que le soldat du regiment reglé, elles doivent être plus faites au feu mieux tirer, et plus souvent, et par consequent disputer ces postes avec plus d'acharnement, d'autant que se sentant soutenües par des grenadiers et des piquets, elles s'oppiatiheroient a la deffence de ces postes; en tout cas si elles étoient obligées de se retirer, ce qu'elles ne feroient pas sans avoir tué beaucoup de monde aux [32. p.] ennemis, par le grand usage qu'elles ont de tirer, leur retraite, ne fera aucune impression, et ne donnera nulle idée funeste a l'armée; parce qu'on sçait qu'elles sont faites pour fuir quand elles trouvent trop de resistance : comme on n'ignore pas qu'elles sçavent se rallier, et revenir a la charge, quand les circonstances l'exigent, au lieu que si l'on voyoit des grenadiers, et des bataillons fuir ou être pliés; ce premier echec sur l'elite de l'infanterie feroit [33. p.] impression sur toute l'armée et pourroit y causer un decouragement lequel seroit fatal.

Secondement quant aux hussards je crois qu'ils peuvent être employés de quatre façons differentes.

Premierement je pense qu'ils devoient être attachés aux brigades de cavalerie qui sont destinées a charger celles des ennemis; il n'est pas difficile dans un champ de bataille de sçavoir par ou la cavalerie ennemie pourra [34. p.] deboucher, on sçait par consequent celle qu'on doit luy opposer, et c'est derriere ces brigades qu'il faut placer les hussards pour prendre celles des ennemis en flanc lors de l'attaque,

et les poursuivre en cas d'avantage : ce que les hussards peuvent faire d'autant plus aisément que leurs chevaux sont plus en haleine que ceux de la cavalerie, plus en état par conséquent de poursuivre l'ennemy, et les hussards plus propres que la cavalerie a tirer tout le fruit d'une derouthe. Il faut cependant [35. p.] qu'une partie de l'aile de cavalerie qui a battu suive celle des ennemis. Le general peut employer le reste de cette aile a renforcer la partie de son armée qui pourroit être foible, ou donner plus de force a ce qui attaquera, sans deranger sa reserve, si au contraire l'ennemy a l'avantage, et qu'il enfonce l'aile qu'il aura attaquée les hussards seront a portée de faire son arriere garde, avec l'infanterie, que je suppose sur les extremités des ailes de l'armée [36. p.] en attendant qu'une partie de la reserve vienne au secours de l'aile battüe laqu'elle aile doit se rallier derriere ainsi que les hussards, et étant ralliée doit revenir a la charge; cette infanterie que je suppose aux extremités est d'autant plus nécessaire, que vos hussards en attaquant les flancs de l'aile des ennemis et par conséquent pretant le leur a l'infanterie que l'ennemy pourroit avoir aussi sur l'extremité de ses ailes, la vôtre la tiendroit en respect [37. p.] et lempêcheroit de charger vos hussards par derriere; de plus si les ennemis n'ont point d'infanterie a leur extremités, il est aisé de sen servir ainsi que des hussards pour les prendre en flanc, et donner a vôtre attaque une reussite presque certaine.

Secondement il y a encore a ce que je crois, un autre endroit ou l'on peut mettre les hussards le jour d'une bataille c'est de les placer a mille ou deux mille pas, sur vôtre droite, ou sur vôtre gauche selon le chemin par ou les ennemis [38. p.] peuvent se retirer, pour que si vous les Battés, les hussards puissent être a portée de leur couper la retraite, ce qui je pense acheveroit de mettre en derouthe ce qui resisteroit encore.

Troisiemement on peut encore les opposer le jour d'une affaire generale aux hussards ennemis, mais comme ces derniers sont les premiers a s'en aller, quand leur armée est battüe, ce que nous avons vu a Roucoux⁶³, et a L'auffeld⁶⁴, les hussards ne seroient [39. p.] pas de grande utilité; cependant si s'étoit nous qui fussions battus, il n'est pas douteux qu'ils seroient les premiers a tomber sur l'arriere garde; alors les hussards doivent être mis sur les flancs de droite, et de gauche de l'arriere garde.

Premierement pour garder les flancs.

Secondement pour empêcher que l'ennemi ne la tourne, et ne l'attaque en tête, pendant que d'autres troupes l'attaqueroient en arriere.

63 A rocoux-i csata (1746. október 11.).

64 A lawfeldi csata (1747. július 2.).

Troisiemement pour eviter la [40. p.] confusion en ce que la manoeuvre des hussards est tres differente de celle de la cavalerie. souvent ils vont a la charge tres vite et reviennent de même, sans cependant fuir, mais ce mouvement auquel la cavalerie, n'y l'infanterie ne sont pas accoutumées, pourroit mettre de la confusion, et même inspirer de la peur a ces troupes. Si les hussards faisoient l'arriere garde du tout; au lieu qu'étant sur les flancs ils peuvent faire tous les mouvemens qu'ils [41. p.] jugeront nécessaires, et a propos sans rien deranger et sans mettre de confusion dans les troupes.

Quatriemement la meilleure façon de les employer a ce que je pense c'est de les mettre derriere la cavalerie qui doit charger, et lorsque la ditte cavalerie sera en marche pour ladicte charge, les hussards marcheront pour se mettre en écharpe a cinquante pas; ils ne doivent pas bouger de cette place et doivent attendre le succès de l'attaque [41. p.] si les ennemis sont repoussés, et pliés alors les hussards leur tomberont sur les flancs, ce qui achevera de les mettre en deroutte; mais il faut que l'aile de cavalerie qui aura battu, fasse alte a cent, ou cent cinquante pas, et qu'elle laisse aux hussards seuls la poursuite de l'aile battüe, lesquels doivent l'empêcher de se rallier. L'aile de cavalerie qui aura fait alte, a cent ou cent cinquante pas, et qui se sera rassemblée, sera a même de tomber sur les flancs de [43. p.] l'infanterie ennemie, des l'instant qu'elle le sera par l'infanterie : or il est certain qu'une infanterie qui ne se sent pas soutenüe par la cavalerie, n'a n'y les mêmes forces, n'y le même nerf que si elle en étoit soutenüe, d'autant qu'elle se voit attaquée de tous cotés par cavalerie, et infanterie.

Si au contraire nôtre aile de cavalerie est battüe; elle doit se retirer a deux cent pas en arriere, mais les hussards doivent toujours demeurer [44. p.] dans leur même place; il n'est pas a craindre que la cavalerie ennemie s'avance pour la poursuivre d'autant qu'elle se verroit prise en flanc par le corps des hussards. L'aile pliée, doit passer dans les intervalles de la seconde ligne et se rallier derriere ce qu'elle peut faire d'autant plus facilement qu'elle n'est point suivie n'y inquiétée. [45. p.]

Chapitre quatrieme **De la composition des regiments d'hussards**

Je ne sçai pas pourquoi l'on a pas attaché au service des hussards le même honneur que l'on admet pour les officiers qui servent dans les premier corps militaires du royaume. Je sçai que les mêmes prerogatives y sont, ils roulent ensemble pour le commandement [46. p.] les graces de Sa Majesté, y sont également re-

pendües; mais il semble que ce mot d'hussard, n'est pas aussi généralement estimé que celui de cavalier; qu'elle en est la raison la voici.

La cavalerie française est très bien composée en officiers, voilà son relief, les hussards ne le sont pas généralement de même, la valeur est égale dans les deux corps, mais la différence des officiers fait celle des corps; [47. p.] qu'on ne croye pas cependant que je veuille proposer de mettre la tête des compagnies d'hussards des gentilshommes français; non j'en suis très éloigné, le français quoique brave ne convient nullement pour cette espèce de guerre et peu à peu les hussards cesseroient d'être hussards et deviendroient cavaliers.

La nation hongroise est la plus propre de toutes, et celle qui convient le mieux à ce métier, ainsi je voudrais qu'en France tous les officiers fussent [48. p.] hongrois, ou la plus grande partie, car pour les hussards cela est impossible, parce que les raisons qui ont engagé les hongrois à venir en France lors de la levée du régiment de Verceille⁶⁵ ne subsistent plus; alors il y eut en Hongrie une révolte contre la maison d'Autriche à la tête de laquelle étoit le prince de Ragotzky⁶⁶. Ce prince ayant eu le dessous fut obligé de se retirer en Turquie avec ceux qui l'avoient suivi dans toute la guerre, mais ces hongrois [49. p.] manquant de tout furent obligés, ne pouvant rentrer dans leur pays, en ayant été proscrits par l'empereur, de venir en France, ce qui donna beaucoup de facilité pour lever ce régiment; mais comme ces mêmes raisons ne subsistent plus, les hongrois étant plus attachés que jamais à cette maison, l'impératrice leur ayant rendu presque tous leurs privilèges; il est impossible qu'on puisse composer les régiments hussards de tous hongrois, nous en avons même fait [50. p.] l'expérience dans cette dernière guerre, où il en est venu peu, et la plupart ne venoient que par un esprit de libertinage⁶⁷ et s'en retournoient de même, ce n'est pas que nous n'en ayons dans nos corps suffisamment pour donner une teinture de leur métier aux autres, mais le principal est de s'attacher à avoir des officiers, et je pense que tous les officiers étant hongrois, ou la plus grande

65 A Verzeilles-huszárezredről van szó, amely 1705-től 1716-ig állt fenn a Francia Királyi Hadseregben. L. Zachar József: A Francia Királyság 18. századi magyar huszárai. Történelmi-statisztikai tanulmány. In: Hadtörténelmi Közlemények, 94. (1981) 525. p.

66 II. Rákóczi Ferenc (1676–1735).

67 Az ún. „esprit de libertinage” a gyakori magyar dezertőrökre vonatkozik. Ugyanezt a véleményt fejezi ki egy másik, szintén korabeli, 1748 körül keletkezett kézirat szerzője, Chabot lovag is: „Tous les hussards sont accoutumés à beaucoup désertter surtout à la guerre où ils font une navette continuelle pour vendre des chevaux, on prétend que les véritables hongrois pardonnent le crime de desertion à un hussard qui ramene un meilleur cheval que le sien, ou qui peut prendre un à l'ennemy qu'il quitte...”. SHAT, MR 1730 1200. fol.

partie, et gens connus braves et de bonnes moeurs on peut se passer de hussards hongrois. [51. p.]

Premierement par la difficulté de les avoir.

Secondement on n'est jamais assuré d'un homme qui a deserté et si a la guerre il trouve un detachment plus fort, ou qu'il soit repoussé, la crainte d'être pris le fait redeserter ou fuir dans l'apprehension d'être pendu s'il étoit pris les armes a la main.

Sa Majesté a dans son royaume et dans le pays de ses voisins, des gens propres et capables [52. p.] de suppléer aux hongrois, et de leur tenir tête, ayant été exercés. L'Alsace, la Lorraine allemande, le Palatinat, le pays du Luxembourg: tous ces paÿs fournissent des hommes capables de faire ce metier; mais il faut avoir le tems de les y dresser; cela est facile, ces peuples aimant les chevaux, étant braves et belliqueux.

Mais pour entrer dans les raisons qui me font exclure des regiments d'hussards, tous officiers françois, outre [53. p.] que ce metier est totalement étranger au genie de la nation, le deffaut de la langue est un grand inconvenient; au surplus le roy n'a de troupes étrangères a son service, que pour soulager ses propres sujets, pour en ôter aux ennemis et donner plus de facilité a ses regiments nationaux de se recruter. Le françois est brave et intelligent mais si j'ose le dire, l'hongrois et l'allemand est plus rusé et marche avec plus de precaution; au lieu que [54. p.] le françois ne consulte que son courage et ce même courage peut faire échaper un gros detachment faute d'avoir pris toute les precautions necessaires pour la decouverte.

Comme je propose d'avoir tous officiers hongrois gens connus et la plupart de naissance. Je crois que cela n'est pas difficile en voici les moyens.

La Hongrie fourmille de quantité de gens de condition pauvres, il se trouve même dans ce royaume des gens de la plus grande qualité dont les ancetres [55. p.] ont été disgraciés, et n'ont pour tout appanage qu'un beau nom et un sabre. Je crois qu'il seroit facile a Sa Majesté, par le moyen de son ambassadeur a Vienne, d'attirer en France de ces jeunes gens, les attacher aux regiments hussards avec des commissions de capitaine de lieutenant plus ou moins, le tout proportionné a leur merite, leur naissance et leurs moeurs, lequel compte seroit rendu au ministre de la guerre par son ambassadeur, ces jeunes gens [56. p.] arrivés ici en France, se feroient a nos usages deviendroient bons françois et sujets fidelles.

On m'objectera peut être que Sa Majesté peut trouver en tous tems les mêmes avantages, je repond qu'il n'y a point d'honnête homme qui sans des raisons legitimes quitte le service de son souverain, en tems de guerre pour passer sous une puissance étrangere car enfin quel fond peut on faire sur des officiers qui desertent peut on [57. p.] s'attendre que de tels hommes iront attaquer les ennemis, pour

courir risque d'être pendus s'ils sont pris, je dis plutôt que quiconque abandonne le service de son souverain en tems de guerre est plus a craindre pour la puissance ou il deserte, que pour celle qu'il quitte. Je le repete il n'y qu'en tems de paix que Sa Majesté peut attirer des gentilshommes hongrois a son service, des gens de qualité dont les moeurs et le nom puissent donner du lustre au [58. p.] corps des hussards, ceux qui viennent en tems de guerre sans raisons legitimes, ne sont pas sans tache; les autres étant venus en pleine paix, ne sont et ne peuvent jamais être attaqués sur leur conduite la nécessité ou l'oppression les ont obligés de passer en France, ils s'y sont établis ils la regardent comme leur patrie, et ils se battent a la hongroise, avec un coeur françois et quelques malheurs qui leur arrivent leur conduite les met au dessus de [59. p.] toute recherche; il est certain qu'avec ces precautions Sa Majesté aura des regiments d'hussards parfaitement composés, lesquels ne pourront que bien faire a la guerre et être utiles a l'etat.

Mais pour attirer des gentilshommes hongrois au service de Sa Majesté il seroit nécessaire que les appointemens attachés aux emplois que Sa Majesté leur accorderoit fussent assez considerables pour qu'ils pussent vivre et s'entretenir honnetement, il n'y apoint de françois [60. p.] qui n'ait de chez luy quelque secours, qui joint a ce que le roy, luy donne ne puisse vivre, et s'entretenir selon son état, dailleurs le genre de la nation porté naturellement pour le militaire, et plein de zele pour son roy, fait que pour ainsi dire, il le serviroit pour rien, et pour le seul honneur. il n'en est pas de même d'un etranger, qui n'a pour tout bien que les graces du roy, ce n'est que la naissance qu'il trouvera, qui pourra [61. p.] l'attacher dans le pays et au service du souverain qui luy donne de quoy subsister.

Chapitre cinquième **De la formation des regimens d'hussards**

La vivacité et la continuité du service des hussards, demande que les regiments, et les compagnies qui les composent soient nombreuses, afin qu'en [62. p.] cas qu'ils essayassent de grandes pertes il en restat assés pour mener les recrues a la guerre la campagne suivante; pour cet effet je propose une formation pour les regiments d'hussards, qui je pense seroit tres utile au bien du service, qui en composant mieux lesdits regiments les mettroit en état de faire face a ceux des ennemis, et qui en conservant a peu de chose près le même nombre d'hussards que le roy entretenoit pendant la derniere guerre, luy procure un épargne [63. p.] considerable, ce calcule est simple et ne demande qu'un moment d'attention.

Preuve de ce que j'avance

Le roy, avoit pendant la dernière guerre sept regiments d'hussards dont six, de six cent chevaux, et un de neuf cent, chaque regiment étoit composé comme cy après

colonel	3360	£ par an
lt. colonel ⁶⁸	2880	[64. p.]
dix capitaines	21600	£ par an
douze lieutenants	12960	
douze cornettes	9720	
douze marechaux de logis	5760	
major	3060	
aide major	1080	
chirurgien major	280	
aumonier	540	
trente six brigadiers a		
deux sols de haue paye	1296	
six cent hussards	<u>75600</u>	
Total	138136	[65. p.]
six regiments sur le		
pied cy dessus coutoient		
donc au roy, la somme de	828816	£
de plus celuy de Berchiny		
fort de neuf cent hommes		
coutoit au roy la somme de	175936	
total de ce que les sept		
segiments tels qu'ils		
etoient pendant la guerre		
coutoient au roy	1004752	
formation des regiments que	[66. p.]	
je propose en n'en admettant que cinq en France		
mestre de camp	4800	par an
lt. colonel	3600	

68 Lieutenant-colonel, vagyis alezredes.

major	3060	
aide major	1080	
chirurgien major	240	
aumonier	540	
dix capitaines	21600	
dix lieutenants	10800	
dix cornettes	8720	
vingt marechaux de logis	10320	[67. p.]
quarante brigadiers a		
quatre sols de haute paye	2880	£ par an
dix fourriers a deux sols de haute paye	360	
huit cent hussards	<u>100800</u>	
Total	<u>168800</u>	

cinq regiments tels que je les propose couteroient

au roy par an la somme de 844000:

portant le profit pour le roy, est clair, en conservant cependant a cinq [68. p.] cent hussards près, la même quantité que Sa Majesté a cru necessaire d'entretenir pendant la derniere guerre.

Preuve les sept segiments coutoient au roy la somme de 1004752 £. Et les cinq que je propose de huit cent chacun formant cinq escadrons de cent soixante chacun, la compagnie étant de quatre vingt, mettant un marechal de logis de plus par compagnie, quarante brigadiers, augmentant leur paye de deux sols, et établissant un fourrier [69. p.] par compagnie a deux sols de haute paye ne couteront

a Sa Majesté que la somme de 844000 £

par consequent le roy gagne par an la somme de 160752

non compris encore le pain, et le fourrage que le roy donne aux officiers en tems de guerre, ce qui ne peut monter que tres haut, mais dont on ne peut faire le calcul le tout étant par entreprises.

Je ne propose deux marechaux de logis par compagnie, que parce que [70. p.] la compagnie étant forte il est nécessaire qu'il y ait beaucoup de bas officiers.

Je ne propose les quatre sols de haute paye aux brigadiers que pour les mettre a même de ne point vivre en chambrée avec le hussard, d'en faire en etat de confiance, qui luy donne un relief sur le hussard, et l'engage a ne se point familiariser avec luy il est nécessaire je pense avant d'establi la subordination parmy les officiers, chose tres importante, de l'establi du [71. p.] soldat au caporal, et du caporal au sergent ou brigadier; et ce ne peut être qu'en y mettant de bons sujets et en leur donnant une paye qui les mette visiblement au dessus du soldat.

Le fourrier par compagnie, que je propose avec deux sols de haute paye seulement, n'est que pour debarrasser les marechaux de logis des logements, campemens, distribution de pain, viande et fourrage, lesqu'elles les detournent beaucoup de la discipline [72. p.] qu'ils doivent faire observer dans la compagnie, a laquelle ils doivent tenir la main tres exactement, et pour cet effet, ils ne la doivent jamais quitter pour quelque raison que ce puisse être hors pour aller a la guerre.

L'épargne n'est donc que sur la grande quantité d'officiers dont les regiments étoient composés, les quels étoient fort couteux, et je pense tres inutiles. Ce n'est pas le grand nombre d'officiers qui mene le soldat [73. p.] a la guerre, c'est la bonté, et la capacité de ces même officiers⁶⁹, or il est certain que moins le nombre est grand, et plus le chef de chaque corps a de facilité pour les choisir bons, par consequent plus a même de donner au roy des sujets capables de le servir utilement, outre qu'il a plus de tems pour les connoitre et les choisir, les emplois étant plus rares.

On me dira peut être, qu'un capitaine, un cornette, deux marechaux de logis ne suffisent pas de conduire quatre [74. p.] vingt hommes, soit pour la discipline soit a la guerre.

Le capitaine ne doit marcher qu'avec le nombre dont est composé sa compagnie, le lieutenant, et le cornette avec quarante ou cinquante hommes selon leur capacité, le marechal de logis avec vingt ou trente hommes, Le Brigadier quinze ou vingt La rareté des emplois fera que le colonel sera a même de choisir de bons sujets capables de conduire [75. p.] ces detachemens, d'ailleurs comme les detachemens soit pour officiers ou hussards, se prennent dans le regiment et non pas de la même compagnie, il resteroit toujours au camp un lieutenant ou cornette, un marechal de logis, et deux brigadiers, pour veiller a la discipline de leur compagnie, de plus je pretend que ce nombre d'officiers par compagnie; c'est a dire capitaine lieutenant, et cornette; si ces trois officiers susdits joints aux deux [76. p.] marechaux de logis, et aux quatre brigadiers ne peuvent conduire quatre vingt hommes, ils n'en pourront conduire vinqt cinq; ainsi cette objection me paroît tomber d'elle même.

Je pense d'ailleurs que les emplois étants plus rares, l'officier fait plus d'efforts pour les meriter, et se rend par consequent plus capable de commander.

Je crois donc que le projet cy dessus, est le seul bon et utile pour [77. p.] la formation des regiments et pour le service, en ce que par leurs propres forces, ils sont en état de servir comme je le propose cy dessus, pendant toute la campagne,

69 A szerző megjegyzése: „je ne parle que pour ce qui concerne les regiments d'hussards sachant bien que la force des regiments françois consiste en beaucoup d'officiers”.

et plus en état de se retablir pendant l'hiver, parce que les compagnies étants plus fortes, par consequent les quartiers d'hivert meilleurs sans qu'il en coute cependant un sol de plus au roy, les capitaines seront plus en état de les rétablir, ce qu'ils ne pouvoient faire qu'en sendetant [78. p.] considerablement tous les ans, les compagnies n'étant qu'a cinquante.

Je crois avoir prouvé l'interêt du roy celuy des capitaines, venons maintenant a celui que le service en retirera.

Les compagnies étant fortes de quatre vingt chevaux; il est certain que quand bien même elles perdroient vingt cinq hommes par compagnie, les vingt cinq recrues qu'on leur supléra lesquelles seront recrutés [79. p.] et exercées comme je dirai cy après; iront a la guerre au moyen des cinquante cinq vieux hussards qui subsistent, au lieu que dans une compagnie de cinquante, ou lon met vingt cinq recrues; c'est une troupe ou la moitié des esprits manquent de la fermeté et de l'intelligence requises pour le metier, et que si le nombre des recrues excedent celuy des vieux husards, c'est un corps qui n'en a que le nom, sans en avoir la solidité [80. p.] par consequent incapables d'aucunes actions de vigueur; ce qui s'en suit de ce raisonnement, c'est que tant que les compagnies seront foibles, elles ne pourront resister, n'y suffire pendant la campagne au service qu'on doit exiger d'eux.

Les reformes qu'on croira nécessaires de faire a la paix, doivent être établies sur ce principe car quand un regiment de six cent chevaux auroit été reduit a cent [81. p.] et qu'en tems de guerre on voudra l'augmenter de sept cent selon mon projet, ou de cinq cent selon l'ancien plan, comment veut on qu'un general; et un colonel puisse compter sur le service de telle troupe, ce ne sont que des paÿsans masqués, et voila tout; on ne doit pas si méprendre; le metier de hussard et celuy de toute la mechanicque de la guerre le plus difficile. Il ne peut être comparé en aucune façon a celuy [82. p.] de cavalier; pourvu qu'un cavalier sache seller et brider son cheval, monter a cheval selon l'usage de son pays, qu'il sçache marcher devant luy, et en troupe, il est savalier; il n'en est pas de même d'un hussard avant qu'un paÿsan allemand ait appris a équiper son cheval, a le manier, connoitre et apprendre son metier, il faut beaucoup de tems. Le premier sert le roy trois mois après avoir endossé la cuirasse, l'autre au [83. p.] bout de trois campagnes, n'est qu'un mediocre hussard. Il n'est pas d'occasion ou le cavalier fasse seul la guerre au lieu qu'il faut que le hussard la sache faire seul et didée que la ruse et l'esprit agisse ainsi que le courage, ce qui ne peut s'apprendre en trois mois n'y un an.

Chapitre sixieme

De l'augmentation des regiments d'hussards, en cas de guerre

Quand aux augmentations qu'on [84. p.] voudra faire dans les regiments d'hussards, comme l'intention du roy, est qu'ils puissent le servir utilement, je pense qu'on ne doit pas attendre de les faire, que la guerre soit declarée; ces recrues auroient le deffaut que j'ay dit cy dessus; mais comme il n'est pas possible que le ministre de la guerre, lequel est admis au conseil ne soit informé de ce qui se passe et par consequent ne juge, et ne sache si la guerre sera ou non. (Je [85. p.] ne parle que pour l'augmentation des hussards lequel corps n'étant pas nombreux, ne peut porter nul ombrage, celle de la cavalerie ne seroit pas de même.) Je pense donc que dix huit mois ou deux ans avant la guerre, on doit former les regiments de deux escadrons, de cent soixante chacun; si l'on veut suivre le plan que j'ay donné cy dessus, ou de cent cinquante tels qu'ils étoient pendant la derniere guerre; ces deux escadrons pendant [86. p.] ces deux années auront eu le tems d'être exercées et disciplinées, et pourront servir utilement la premiere campagne d'autant que dans ces deux escadrons qui forment le nombre de trois cent vingt hommes; il y en aura cent anciens qui pourront encore suppléer au peu d'experience des nouveaux auxquels cependant il ne manquera que la pratique; leurs chevaux doivent être achetés des le premier ordre de l'augmentation, parce que si l'on attend [87. p.] a s'en pourvoir, que l'on en ait absolument besoin, outre qu'il faudra prendre tout ce que l'on trouvera; soit bon ou mauvais, par le peu de tems que l'on aura pour les choisir; ces chevaux ne seront point engrainez, seront trop jeunes n'auront jamais été montez, ce qui peut causer indubitablement de grands inconveniens, au lieu que les achetant tout de suite au premier ordre, on peut les prendre de quatre a cinq ans; ils auront deux ans, ou dix [88. p.] huit mois a se faire, a être bien nourris, par consequent ils prendront des forces, de plus étants montez souvent ils s'habitueront au mord, a la selle, et au cavalier, et le cavalier au cheval; je pense que cette augmentation au bout de deux ans, quoy qu'elle n'ait pas fait la guerre peut être regardée comme de vieilles troupes, par l'exercice continuelle qu'elle aura eu soin aux manoeuvres de guerre soit a luy apprendre a seller les [89. p.] chevaux, a si tenir ferme, a sçavoir manier le sabre, sçavoir charger les armes a cheval, soit au galop, au trot, ou de pied ferme, ce qui faute de le sçavoir cause souvent la perte de beaucoup de monde, et qui est chose tres importante a éviter.

Cette augmentation faite deux ans, ou dix huit mois avant la guerre, lorsqu'elle sera declarée, je pense qu'il faut augmenter les regiments de deux autres escadrons;

cette augmentation [90. p.] doit se faire pendant l'hiver, être complete en hommes et en chevaux au commencement du printemps; elle ne doit point aller a la guerre la premiere campagne, mais rester dans leurs quartiers avec des officiers entendus, qui l'exerceront journellement et la disciplineront; ils auront attention à la faire marcher en bataille à s'eparpiller, a se rejoindre, a patrouiller a attaquer le sabre a la main, a faire retraite avec feu, luy apprendront a [91. p.] charger promptement leurs armes et generalement tout ce qu'ils doivent faire a la guerre, et devant l'ennemy; ces deux escadrons ainsi exercés pourront entrer en campagne le printemps suivant; il ne faut pas cependant esperer qu'ils puissent être aussi bons que les deux autres formez deux ans avant, et qui auront une campagne de guerre par devers eux. Mais par l'exercice; les manoeuvres qu'on leur aura fait faire et appris pendant le [92. p.] printemps et l'été; ils seront a même d'agir utilement, étants melez avec les deux vieux escadrons; l'année d'ensuite, on levera le dernier, lequel sera de même complet en tout, au commencement du printemps, il restera ainsi que les deux autres cy dessus, a son quartier pendant la campagne, et sera exercé de même, lorsqu'elle sera finie il joindra son corps.

Je crois que de cette façon, en deux [93. p.] ans de guerre, on peut avoir de bons regiments, forts et en état de faire face a ceux des ennemis. Mais pour cela, il faut que les chefs tiennent la main a se qu'ils soient exercés tous les jours, soit a pied soit a cheval, il faut leur apprendre a seller et deseller leurs chevaux promptement a être a cheval dans la minutte a se former en bataille a charger en troupe au grand galop le sabre a la main et jamais de feu. Le feu ne doit être [94. p.] employé que pour la retraite ou quand on veut amuser l'ennemi, examiner ce qu'il fait, ou sa force; mais je pense que quand on doit charger, ce ne doit être qu'avec le sabre, il est certain qu'une troupe qui marche sur l'ennemy, avec vivacité et sans feu, en imprime beaucoup, et que la troupe ennemie qui a fait feu, et qui a été derangée par son même feu, ne peut tenir contre une troupe bien serrée qui marche a elle avec [95. p.] audace; de plus c'est un moyen presque sur pour perdre fort peu de monde; au lieu qu'une troupe qui fait continuellement feu en attaquant, le fait souvent a cent ou cint cinquante pas, cela ne decide de rien, ne fait qu'amuser et perdre du tems.

Comme chaque regiment aura sans doute besoin de recrues après la campagne; je crois qu'il seroit nécessaire qu'on laissat dans les pays propres a faire ces recrues; des officiers [96. p.] qui pendant la campagne travailleroient a ces recrues, et a les exercer a mesure qu'ils seroient faites, on les incorporeroit dans les compagnies au sortir de la campagne, les beaux jours de l'hiver, ou au commencement de mars, et avril, on les feroit souvent monter a cheval, ces recrues prendroient l'esprit du corps apprendroient ou du moins comprendroient quelque chose de leur metier, per-

deroient pendant l'hiver, étants avec leurs camarades l'air pesant et rustiques du [97. p.] paysan; ils pourroient entrer en campagne presque faits, au lieu que si l'on n'envoye en recrue qu'a la fin de la campagne comme elles ne peuvent être faites sur le champ, et que presque toujours elles n'arrivent qu'un mois ou six semaines avant d'entrer en campagne, comme elles n'ont pas le tems d'être exercés, elle sont toujours plus nuisibles, qu'utiles, et peuvent être cause de la perte de tres braves et bons hussards. [98. p.] On me dira peut être qu'on ne peut sçavoir le nombre de recrues dont on aura besoin, cela decidant du plus ou du moins de perte qu'on aura faite pendant la campagne. Un regiment d'hussards ne risque jamais de faire quatre vingt a cent hommes de recrue par an, s'il ne luy en faut pas ce nombre on peut donner congé au surplus jusqu'a l'hiver prochain et le reste qui entre dans le regiment a été exercée pendant le printemps et l'été, comme [99. p.] je l'ay dit cy dessus; s'il n'en a pas assez, il a toujours par devers luy quatre vingt ou cent recrues exercez; le reste qui ne peut être qu'en petit nombre s'instruit peu a peu en marchant avec les vieux hussards.

Il en est de même de la remonte qui doit être toute de suite après la revue de l'inspecteur, qui se fait au sortir de campagne, afin que les chevaux étant bien nourris puissent prendre de la force a servir utilement [100. p.] Il est vray que messieurs les capitaines ne profiteront point de quelques places mortes qui les aident beaucoup a retablir leurs compagnies, et dont même ils ne peuvent se passer, mais la cour peut les en indemniser en leur accordant une somme pour les recrues ainsi qu'elle fait pour la remonte; il en couteroit fort peu de chose au roy, et il seroit sur d'avoir toujours des troupes completees, et en état de marches au premier ordre [101. p.] et de servir avec distinction.

Chapitre Septieme

Des armes et chevaux propres aux hussards

Il est tres facile a ce que je pense; aux officiers hussards, de remonter leurs regiments dans le pays et en voici les moyens.

Il est tres certain que quelque precaution que l'on preñe [sic!] dans les [102. p.] harras du roy pour multiplier la grande espece de chevaux, elle degenere peu a peu, et qu'il n'ait beaucoup de petits chevaux dont on ne sçait que faire; le Limousin, l'Auvergne, le Morvan, la Navarre, les Montagnes de Biros, tous ces pays sont remplis de petits chevaux propres aux hussards; je crois donc qu'il seroit facile au roy de faciliter la remonte de ses hussards dans ces paÿs, en ordonnant que tous les

chevaux, depuis sept [103. p.] pouces jusqu'a six fussent gardés pour les dittes remotes. Le roy, pourroit établir dans chacun de ces pays, un homme commis pour viser lesdits chevaux et avoir un état du nombre qui peut être dans la province. Les hussards seroient micux montés, il en couteroit beaucoup meilleur marché aux capitaines parce qu'ils ne seroient pas obligés d'avoir recours aux Juifs, qu'ils les iroient chercher eux mêmes; au lieu qu'étant obligés de les tirer [104. p.] du pays d'Ardenes, du Palatinat et autres pays plus éloignés, il faut qu'ils se confient aux dits juifs, ne pouvant y aller eux mêmes, qui outre qu'ils leurs amennent souvent de tres mauvais chevaux, les leur font payer tres cher et ils sont dans la dure necessité de les prendre, quoique mauvais, pour être complets a l'entrée de la campagne; inconvenient d'autant plus grand que le hussard ne se confiant pas sur ce mauvais cheval, n'ose pas entreprendre [105. p.] et s'aventurer dans des occasions, ce qu'ils feroit certainement, s'il avoit un bon cheval entre les jambes; le bon cheval et les bonnes armes font le bon cavalier.

Quant a leurs chevaux, ils doivent être de quatre picds six a sept pouces, la jambe fine et sans poil, le corsage court l'encolure forte, et la tête petite.

Quant aux armes je propose qu'on leur donne des mousquetons au lieu de carabines qu'ils soient de deux [106. p.] pouces plus longs, avec des baguettes d'acier, pour qu'en cas qu'on leur fasse mettre pied a terre, ils puissent charger promptement leurs armes.

Toutes les armes en france sont de seize a la livre de balle; je propose que sans changer le calibre des canons de fusil, ce qui couteroit beaucoup qu'on fasse seulement une refonte generale des plombs, ce qui ne couteroit que des moules; et qu'au lieu de seize balles a la livre; on les mit a dix huit: la [107. p.] raison est que la balle de seize étant juste au canon, quand le soldat a tiré quatre ou cinq coups, la cartouche n'entre plus si facilement, parce que le fusil se crasse ce qui retarde beaucoup le feu, au lieu que si la balle étoit de dix huit a la livre pour le canon de seize, le soldat pourroit toujours facilement charger la cartouche étant un peu plus petite que le calibre du canon; la balle seroit assez grosse, iroit tout [108. p.] aussi loin et le feu seroit plus vif.

Le hussard doit être armé d'un mousqueton, deux pistolets, et un large sabre, une cartouchiere ou il puisse tenir vingt cinq cartouches, et une poche attachée a la ditte cartouchiere ou il en puisse tenir autant, pour ne pas manquer de munition dans l'occasion.

Comme par ce que je propose cy dessus, les hussards doivent être continuellement a la guerre; ils ne [109. p.] peuvent que voir souvent l'ennemi il seroit nécessaire de leur faire distribuer souvent de la poudre et des balles. Les mestres de camp doivent charger les majors, aides majors, de cette distribution et dempecher qu'ils

ne la brûlent mal a propos, comme par exemple pour allumer du feu au camp, ou sous pretexte de nettoyer les armes; les officiers subalternes de chaque compagnie visiteront tous les jours les armes et les cartouches [110. p.] des hussards pour qu'en cas qu'il ne les tiennent pas en état; les punir et ne les pas laisser aller a la guerre sans munitions.

Chapitre huitième

De la maniere en general dont les hussards doivent être exercé ainsy que toutes les troupes

Les différentes occasions ou les hussards ont trouvez des petits postes [111. p.] d'infanterie qui les ont obligés de retourner sur leurs pas, ou qui les ont empêchés d'exécuter leurs projets et mêmes leurs ordres; font que je pense qu'il est bon de les exercer a manoeuvrer a pied, et attaquer de l'infanterie, mais il n'en faut pas faire leur principale occupation; le hussard en se plaint en n'est parfaitement bon qu'a cheval; cependant on peut les exercer comme je dis, pour être a même de lever ces difficultés, mais [112. p.] l'exercice a cheval, est celui auquel on doit les rompre pour être bons et utiles; il faut les exercer souvent en escadron, en troupe éparpillés, les habituer au ralliement subit, et a l'obéissance prompte aux ordres qu'on leur donne, leur apprendre a aller a la découverte, donner a de jeunes officiers des avantgardes, et pour cela faire des detachemens qui partiront par differens chemins; les commandans de ces detachemens auront un lieu [113. p.] indiqué ou ils devront se rencontrer soit proche un bois, un village ou un autre lieu; les officiers qui conduiront l'avantgarde des dits detachemens ne seront point informés qu'il est party un detachement, pour quand ils se rencontreront que le chef des detachemens puisse connoître leur capacité, et voir leur conduite; une autre fois on feroit partir un detachement qui iroit se mettre en embuscade dans quelque bois ou [114. p.] derriere quelque rideau, une ou deux heures après, un autre partiroit, lequel passeroit justement proche l'endroit ou seroit l'embuscade; ordre a l'officier de l'avantgarde de fouiller par tout et de ne pas laisser un buisson sans le reconnoître. Si l'embuscade est découverte, l'officier d'avant garde en avertira le commandant du detachement qui fera ce qu'il jugera a propos; selon les circonstances. S'il se retire, il sera probablement [115. p.] suivi pas les troupes de l'embuscade découverte, il faut qu'il se retire au petit pas et toujours en troupe; cette manoeuvre est d'autant plus nécessaire a sçavoir qu'elle peut être cause, faute de la sçavoir faire de la destruction entiere d'un gros detachement; si le detachement est par exemple de cent chevaux,

il le partagera en deux troupes, et tirera de chaque troupe une arriere garde de dix hommes avec un cornette [116. p.] ou un lieutenant, cette arriere garde doit se tenir autant qu'elle le peut a trente ou quarante pas, derriere sa troupe; ses vingt hussards doivent faire un feu continuel en se retirant et doivent bien prendre garde de se laisser couper par des troupes ennemies chacune des grosses troupes doit faire face a l'ennemi tour a tour; et si la retraite est longue, les troupes de l'arriere garde devant être fatigués et depourvües de munitions, il sera [117. p.] detaché des deux troupes, le même nombre d'hussards cy dessus, lesquels remplaceront l'arriere garde, laqu'elle rentrera dans les troupes; on peut encore apprendre a l'officier et au hussard, en tems de paix, a attaquer et a deffendre des convois; il est aisé de prendre dans un quartier cinq ou six charettes plus ou moins, les faire escorter par la quantité de troupes qu'on jugera a propos, mettre même dans l'escorte dudit convoy des hussards [118. p.] a pied, si vous n'avez point d'infanterie faire un detachment plus fort lequel profitera d'un defilé, d'un guet, d'un pont pour attaquer l'ennemy, il faut que le commandant du detachment qui attaque, fasse sa disposition de façon que le convoy soit attaqué en tête, en queue et par tout pour partager les troupes de l'escorte; il doit faire ensorte de penetrer dans le centre et de couper le convoy en deux; celui qui commande le convoy doit [119. p.] premierement éviter toute surprise et pour cet effet doit avoir des detachemens sur ses flancs, devant et derriere, lesquels batteront la campagne et le pays, qui l'informeront s'il ne vient point de troupes a luy, ou s'il n'y en a point en embuscade; il doit avant de partir faire ses dispositions comme s'il devoit être attaqué, les troupes qui doivent s'opposer aux ennemis, et celles qui doivent faire filer les chariots, ou les faire parquer, faire ses dispositions [120. p.] selon la sçituation du pays ou il doit passer, il doit le connoitre et par consequent sçavoir les endroits susceptibles d'attaque et prendre ses mesures dessus cette connoissance enfin donner une image vivante de tout ce qui peut arriver a la guerre, soit pour l'attaque et la deffence des postes et des convois, soit pour attaques de la cavalerie et de l'infanterie en pleine. Il faudroit que la manoeuvre fut uniforme dans tous les regimens [121. p.] d'hussards, ainsi que dans toutes les troupes en general, et qu'il ne plut pas au caprice d'un colonel ou d'un major, sous l'autorité du premier, d'y faire aucun changement parce que des que toutes les troupes seront uniformement exercées, elles pourront dans les detachemens melés, faire les mêmes operations, et que tous les officiers de tous les corps qui la possederont également seront en état de les faire manoeuvrer. [122. p.] De ce reglement il en resulteroit que le roy en seroit mieux servi qu'il auroit de meilleures troupes parce qu'elles seroient mieux disciplinés et exercées, les officiers seroient meilleurs parce qu'ils seroient forcés d'apprendre la théorie du metier, ce qui donne une

grande aisance pour la pratique, ils seroient plus connus de leurs soldats par consequent plus respectés et plutôt obéis.

Mais pour maintenir les troupes [123. p.] dans l'usage de l'exercice je pense qu'il seroit nécessaire qu'il y eut tous les ans un camp, tantôt dans une province, tantôt dans une autre, de la quantité de troupes que Sa Majesté jugeroit a propos; mais ou il y eut de toute espece de troupes, ou on les exerceroit tous les jours, soit par regimens soit par brigades, infanterie, contre infanterie, cavalerie contre cavalerie, dragons contre cavalerie, et infanterie, hussards contre cavalerie; ne leur faire faire [124. p.] que les manoeuvres qu'ils doivent faire devant l'ennemy quelles soient promptes et qu'elles ne soient pas assez longues pour charger leur memoire, recompenser les regiments qui manoeuvreront bien donner des gratifications aux majors et aides majors, punir ceux qui manoeuvreront mal, et surtout les chefs; les envoyer avec leurs regimens dans une garnison leur deffendre d'en sortir jusqu'a ce que leurs regiments soient au tant des autres. [125. p.] Aux camps de paix, ainsi qu'aux camps de guerre, les brigadiers doivent toujours être campés quand même il y auroit des maisons derriere leur brigade; car sous pretexte de cette permission, ils se mettent souvent a un quart de lieüe, ou a une demie lieüe de leurs brigades, ce qui fatigue beaucoup les officiers majors, qui quoi qu'ils ne soient pas obligés de leur porter l'ordre, et de leur rendre compte de leurs brigades, quand ils ne sont [126. p.] pas campés derriere, ne laissent pas cependant de les en instruire; outre qu'ils ne peuvent avoir l'oeil pour que la discipline et l'ordre se maintiennent dans leurs brigades. (on sort difficilement d'une maison ou l'on est a son aise surtout quand on n'a qu'un gout tres leger pour son metier, que d'une tente qui est campée a la queue du camp, ce qui oblige malgré soy de voir tous les jours les officiers de la brigade) ils devoient être obligés de visiter leurs [127. p.] brigades voir monter la garde etantard a la garde du camp, ce qui obligeroit les colonels, mestres de camp et autres de si trouver.

Comme il est reçu et qu'il est d'usage que les marechaux de camp ayent deux ou trois brigades sous leurs ordres, selon que l'armée est forte plus ou moins, ils doivent être logés a portée de ces brigades les mestre de camp et colonels doivent rendre compte journellement de leurs [128. p.] regiments aux brigadiers les brigadiers aux marechaux de camp les marechaux de camp au lieutenant general de l'aile; par consequent ils seroient occupés, et nattendroient pas a être de jour, pour faire quelque chose dans l'armée, cela les mettroit ainsi que les brigadiers a même de connoitre les officiers des brigades qu'ils commanderoient et d'en être connus, ce qui je crois est d'un grand avantage pour quiconque commande un corps [129. p.] considerable le jour d'une bataille.

Les troupes exercés et disciplinés de cette façon, et les officiers généraux brigadiers, colonels et autres faisant ainsi leur devoir dans les camps de paix, seroient en état d'entrer en campagne quand le roy, le jugeroit a propos, et de le servir utilement, ils seroient a portée de faire des conquêtes; l'état et le royaume sera respecté des amis; et des ennemis, *et comme dit M. de Monteculy* [130. p.] *maître de maintenir la paix ou de faire la guerre sur le champ. Le même general dit encore dans un autre endroit, il faut du tems pour discipliner une armée, encore plus pour l'aguerir, et beaucoup plus pour faire de vieilles troupes.*

Cela prouve la nécessité et l'utilité d'exercer continuellement les troupes le soldat est occupé, il apprend a connoître ses officiers; et les officiers apprennent comme j'ay dit plus haut [131. p.] la theorie du metier, ce qui les met a même de la pratiquer dans l'occasion.

La France est un royaume puissant et florissant; mais elle ne peut se maintenir dans cette splendeur qui la fait envier et respecter de tous ses voisins, qu'autant qu'elle sera belliqueuse non pour se prevaloir de ses forces, mais pour se faire respecter de tous ses voisins faire rechercher son amitié et se faire craindre. [132. p.]

Chapitre neuvieme Des devoirs du marechal de camp

L'employ de marechal de camp est sans contredit, celui qui est le plus chargé de details, et qui forme plutôt un officier qui aspire au commandement.

Un marechal de camp pour faire son devoir, doit en arrivant dans chaque camp sans attendre d'être de [133. p.] jour, reconnoître la situation du camp en remarquer les deffauts et les avantages examiner les defilés et les guets, examiner par ou l'ennemi pourroit venir, soit pour surprendre, soit pour attaquer a force ouverte, par consequent les postes qu'il faut garder, et retrancher, voir ou l'on a placé les grandes gardes de cavalerie, celles qui sont a la tête sur les flancs et derriere, et raisonner en luy même pourquoy on les a placés a cet endroit, tacher de discerner un [134. p.] bon camp d'avec un deffectueux, pour se mettre a même quand il sera de jour, si c'est justement celui que l'armée marche, de marquer un bon camp, de bien placer toutes les gardes, et de n'avoir pas le chagrin de se voir repris par le general, et de voir lever son camp pour en occuper un autre ce qui arrivera indubitablement, s'il attend le jour ou il sera commandé pour se mettre au fait de son employ et discerner un bon camp d'avec un [135. p.] mauvais.

Je sçai bien, qu'il est d'usage a present, d'envoyer pour marquer le camp le marechal general des logis de l'armée, et que l'avis du marechal de camp qui est detaché avec luy, n'est d'aucun poid, je pense que c'est un abus et c'est une fonction attachée depuis longtemps a l'employ de marechal de camp, a la bonne heure que le marechal general des logis soit avec luy, lequel l'aidera de ses conseils; mais il faut [136. p.] luy laisser marquer le camp.

Premierement pour le former

secondement pour que le general puisse juger de sa capacité.

Les fourrages regardent encore le marechal de camp; avant que d'establi ses fourrageurs, il doit avoir reconnu l'enceinte du fourrage, projeter et calculer si le nombre des troupes qu'il a a faire fourrager trouveront assez de fourrage dans la ditte enceinte, cela depend de la quantité de grains [137. p.] et de leur epaisseur; il doit autant que faire se peut, placer sa chaine de façon que toutes les troupes se voyent et que les vedettes placées entre chaque troupe pour empecher les fourrageurs de passer la chaine, puissent s'entendre et se parler : mais avant que de poser sa chaine, il doit avoir reconnu en avant les bois s'il y en a, les villages, les fonds, et generalement tout ce qui peut être susceptible d'embuscade, il doit avoir des parties d'hussards, qui rodent [138. p.] a une demie lieüe de la chaine, pour qu'en cas qu'ils trouvent des troupes ennemies ils en avertissent le general commandant le fourrage, lequel prendra ses precautions selon le rapport qu'on luy fera.

Les capitaines qui commandent les petites escortes de chaque regiment doivent rester avec leurs troupes, au centre du terrain ou leurs regiments fourragent, les faire depecher, et ne partir que quand tout le regiment [139. p.] aura fourragé, et avec la permission du general. Le general commandant le fourrage doit bien prendre garde que les fourrageurs en entrant dedans l'enceinte ne gattent plus de fourrage qu'ils n'en emportent, ce qui l'obligeroit d'agrandir sa chaine, l'affaiblir, la rendre par consequent plus susceptible d'être percée, il doit en rendre responsable chaque capitaine commandant les petites escortes de chaque corps, lesquels doivent autant qu'ils le peuvent faire [140. p.] marcher leurs regimens dans les chemins ou terres labourés, jusqu'a ce qu'ils soient a leurs places designées pour leurs fourrages; chaque place doit être pour une brigade, et cette distribution doit être faite, avant que les troupes arrivent par les officiers de l'etat major.

Le general commandant le fourrage ne doit rassembler sa chaine que quand toutes les troupes ont fourragé alors il réunit ses troupes soit marcher [141. p.] l'infanterie devant, s'il n'a rien a craindre des ennemis, si non il fait une arriere garde, ou il met de l'infanterie et de la cavalerie, et ses hussards sur les flancs, il doit se tenir a la tête de la derniere troupe de l'arriere garde pour pouvoir voir tous les mouvements des ennemis, et donner ses ordres.

Les convois regardent aussi le marechal de camp, et ce n'est pas la besogne la moins scabreuse [142. p.] n'y la moins difficile de sa charge.

Il faut pour pouvoir bien faire la disposition d'un convoi, et distribuer les troupes a propos, connoitre parfaitement le pays, par ou l'on doit passer, les endroits susceptibles d'embuscade, les défilés, les chemins creux, les guets, les ponts et generalement tout ce qui peut empecher que le convoi ne marche toujours sçavoir par ou les ennemis le peuvent venir attaquer, s'ils le peuvent tourner [143. p.] pour prendre en tête, et en queue; alors il doit distribuer son infanterie de façon qu'elle soit a portée de la cavalerie, mettre a la tête, au centre et a l'arriere garde des corps forts et capables de resister aux premiers efforts des ennemis jusqu'à ce que les petits pelotons d'infanterie et de cavalerie qui doivent marcher de distance, en distance le long du convoi ayent le tems de faire parquer le dit convoi; pour après cela pouvoir réunir [144. p.] toutes ses forces. Celuy qui commande le convoi doit avoir des detachemens d'hussards sur les flancs, et par tout pour éviter d'être surpris, et pour pouvoir avoir le tems de prendre les précautions nécessaires pour que le convoi ne soit point surpris, ou que la disposition qu'il fera de ses troupes mette le convoi a labri d'être enlevé ou inquieté.

Quand la tête du convoi commence a appercevoir le camp ce que la [145. p.] tête n'a plus rien a craindre des ennemis alors les troupes qui sont a lavant-garde doivent faire alte, et attendre celles qui sont au centre, en ramassant a mesure que le convoi savance, les petits pelotons qui le bordoient. Quand ces deux troupes réunies ont joint celles qui étoient a l'arrière garde elles attendent pour marcher que tout le convoi soit entré dans le camp, et alors le marechal de camp fait rentrer son detachment dans le camp, et va rendre compte de [146. p.] sa mission au general.

Je n'ay pas cru devoir m'etendre davantage sur les campements je renvoye a M. le marechal de Puissegur Chap. 17 du p^{er} tome page 192. 2^e tome page 116. p^{er} tome 184. 185. et 187.⁷⁰

70 Chastenet de Puységur, Jacques F. (1655–1749) híres francia marsall 1748-ban megjelent művére hivatkozik a szerző. (*Puységur, marquis de: Art de la guerre, par principes et par règles.* Paris, 1748) I. *Quérard*: i. m. 2. köt. 148. p. Turpin de Crissé az *Essai sur l'art de la guerre* c. könyvében tömören így jellemzi a művet: „Le Maréchal de Puységur, dans son Art de la Guerre, a mis en exécution des principes qu'il avoit puisés dans les Auteurs dont il donne les extraits. Il a fait des marches, des ordres de bataille & plusieurs manœuvres sçavantes; mais chez lui presque tout est fondé sur une hypothèse. La Guerre de Paris qu'il suppose, est conduite avec toute l'intelligence d'un grand Général; tout Officier qui veut s'instruire, y trouvera sans doute les maximes les plus solides, mais il seroit dangereux de les appliquer tous les cas.” *Essai*, 2. köt. 2–3. p.

Pour les fourrages je renvoye au même, soit pour les fourrages au vert, soit pour ceux au sec, tome p^{er} page 49. même tome page 190: tome second page 192. et 193. Quant aux convois p^{er} tome page [147. p.] 49: idem. 192

Chapitre dixieme Des devoirs d'un brigadier

Les fonctions d'un brigadier ont beaucoup de ressemblance avec celles d'un marechal de camp; il y a peu de detachemens de marechal de camp ou il n'y ait un brigadier; par consequent cest la même besogne, hors qu'il n'est pas en chef; mais outre ces detachemens [148. p.] il peut être detaché seul, il peut se faire qu'on luy confie un fourrage ou un convoi, il doit serendre capable d'exccuter ce qu'on luy ordonnera, ce qu'il ne peut faire; si quand il a été detaché il n'a examiné avec soin la conduite du general sous les ordres duquel il étoit; il peut profiter également de la bonne ou mauvaise disposition qu'il aura remarquée, la premiere pour la suivre exactement, la seconde pour l'éviter; il est certain qu'on profit [149. p.] presque autant des fausses manoeuvres que des bonnes; examiner avec soin pourquoi telle infanterie étoit dans tel village, dans un petit bois, dans un ravin; pourquoi plus de troupes d'un coté que d'un autre, la façon dont se forme une chaine, l'ordre donné pour que le fourrage ne soit point gaté par les fourrageurs, les precautions prises en avant pour que la chaine ne soit point surprise.

Il doit s'appliquer a connoître [150. p.] toutes les parties de la guerre, tout ce qui concerne la cavalerie et l'infanterie parce qu'il est a même d'avoir de ces troupes sous ses ordres, il doit se former le coup d'oeil pour apprendre a camper une armée, pour luy faire prendre un camp avantageux, pour obliger pour ainsi dire une armée ennemie d'en prendre un deffectueux et susceptible d'être attaqué avec avantage; il ne doit pas attendre d'être marechal de camp pour s'instruire de ses fonctions; le [151. p.] titre n'est rien quand on ne se met pas a même d'en remplir les devoirs ce titre est plus onereux qu'honorable qui loin de luy attirer du respect et de la consideration ne sert qu'a le faire mepriser, au lieu que si avant de parvenir a ce grade, il tache par son application et ses recherches a se rendre compte a soi même des devoirs de cette charge, et a les connoître, il se mettera en état de travailler efficacement pour le bien du service. [152. p.] Le brigadier et tout autre officier qui veut parvenir se rendre capable de l'employ dont il est honoré soit de cavalerie, ou infanterie doit apprendre avec soin la deffence et l'attaque des places; quand il se trouve a quelque siege quoiqu'il ne soit point commandé pour la tranchée, ne doit

pas cependant laisser que d'y aller, voir comme on la trace, la largeur dont elle doit être ainsi que la hauteur du parapet comment se fait une sappe, soit [153. p.] entiere soit volante, soit double, soit couverte comment se fait un logement sur un ouvrage emporté, comment se font les batteries de canon et de mortiers et ou on les place, sçavoir comment se tracent les lignes de circonvallation et de contrevallation, qu'elle distance doit être entre ces deux lignes, et qu'elle est celle qui doit être entre la ville et celle de la contrevallation: enfin tout ce qui peut regarder un siege, pour quand il sera marechal de camp, n'être point [154. p.] neuf dans ce genre de guerre, et qu'il sache le jour qu'il sera de tranchée ou placer ses grenadiers et ses piquets et les endroits et debouchés propres pour y placer le reste des ses troupes, afin qu'elles puissent Sortir par plusieurs endroits, soit pour soutenir celles avancées soit pour repousser une sortie.

Un bon brigadier doit faire un bon marechal de camp, et ce sont comme j'ay dit les mêmes fonctions au commandement près; mais il doit se rendre capable de [155. p.] suppléer au marechal de camp s'il luy arrive accident.

Je n'ay point parlé dans le chapitre des devoirs du marechal de camp de la nécessité ou il étoit d'entrer dans tous ces details; mais j'ay cru que si étant appliqué et les ayant appris n'étant encore que colonel ou brigadier, il ne les oublieroit pas étant marechal de camp, et que par l'application qu'il auroit eu a s'en instruire, n'étant que colonel, il seroit a même d'agir avec connoissance [156. p.] de cause, étant parvenu a ce grade.

Je pretend que quiconque veut et desire parvenir et se rendre digne des emplois militaires, doit avant d'y monter faire ses efforts pour les meriter et se rendre capables de les remplir; celui qui se restraint a son seul devoir ne sera jamais qu'un sujet mediocre et ses connoissances n'iront jamais loin il faut que le gout du metier supplée a la vivacité de l'esprit, supposé qu'elle manque et que la vivacité de ce même [157. p.] esprit ne fasse jamais rien entreprendre sans y avoir reflechi; on peut être bon officier general, sans un esprit vif et transcendant : mais on ne le sera jamais sans bons sens ni conduite et sans le gout et l'inclination, lesquels en facilitent beaucoup le chemin d'autant qu'il est certain que ce qu'on fait par gout, on le fait beaucoup mieux.

Chapitre onzième Des devoirs d'un colonel

Un colonel doit avoir trois qualitez [158. p.] lesqu'elles sont indispensables, et sans lesqu'elles il ne peut jamais esperer d'avoir un regiment beau, bon, ny bien uni; ces trois qualitez sont la fermeté, la justice et la politesse, il ne doit faire n'y tort n'y grace a aucun officier, et la justice doit le regler en tout. Ces trois qualitez le feront aimer, et estimer et craindre des mediocres; il ne doit point se familiariser avec ses officiers, il doit avoir seulement la politesse requise entre tous militaires [159. p.] et honnetes gens; mais il doit bien prendre garde que cette politesse, sur laqu'elle j'insiste, n'ait rien qui sente la hauteur, n'y l'orgueil, et qui revolte et est plus insultant que la hauteur demasquée, il doit sçavoir que tous les officiers de son regiment, sont ses camarades et ses compagnons, et que le grade ne fait pas l'homme de merite, mais bien celuy qui s'applique aux devoirs de sa charge a connoitre et a apprendre son metier dans tous les points, et qui par son zele [160. p.] et l'étude s'efforce de se rendre digne des graces du roy, et de l'approbation des principaux chefs.

Un colonel doit se rendre capable de commander aux autres, et s'appliquer a discerner et a connoitre toutes les parties de son metier, n'echapper aucune occasion de s'instruire, d'apprendre avec soin et recherche l'attactique en tems de paix, afin de la pratique avec connoissance de cause en tems de guerre.

Il doit avec beaucoup de soin [161. p.] s'appliquer a connoitre les sujets de son regiment, a quoy on peut les employer selon les differentes occasions car tel est bon a une chose, qui n'est pas bon a une autre; il doit s'il le peut tacher de distinguer celuy qui fait et s'applique a son metier par gout ou seulement pour luy plaire, ou par l'esperance de quelque recompense; les deux motifs sont bons, mais le premier mene au plus grand, le second ne conduit jamais qu'au commun et au [162. p.] mediocre.

Il doit être ennemi juré des rapports.

Il doit avoir en horreur les flateurs et ne faire cas que de gens droits, et qui ne tendent qu'au bien du service.

Un colonel ne doit jamais rien innover dans son regiment, sous quel pretexte que ce puisse être, s'il change quelque chose soit pour la discipline, soit pour l'exercice, ce ne doit être que par une ordonnance de la cour; alors cet ordre regardera probablement tous [163. p.] les corps, l'uniformité devant être general.

Il doit établir la subordination et la discipline, en commençant par observer strictement tous les devoirs de sa charge, en tems de paix, ainsi qu'en tems de guerre, ne jamais manquer aucun exercice, se trouver tous les jours à la garde montante, ou à la parade faire sa ronde quand c'est son tour, montrer à l'officier le goût décidé qu'il a pour le service afin de l'engager à le suivre, faire exercer son régiment [164. p.] tous les jours par parties, soit quatre compagnies un bataillon, plus ou moins il est certain que sa présence fera premièrement que l'exercice se fera mieux, secondement il n'y manquera aucun officier non seulement ceux qui sont commandés si on n'exerce qu'une partie du régiment mais tous les autres n'y manqueront point sachant que le colonel y est et qu'il exige qu'il y soit il est certain que quoi qu'on n'exerce pas soi-même on apprend en voyant [165. p.] comme en exerçant.

Je pense qu'un colonel qui se conduira ainsi se fera aimer et estimer des officiers de son régiment il fera cesser toute cabale, que l'union si maintiendra, et qu'il établira la subordination sans laquelle je ne pense pas qu'un régiment puisse être bon.

Si le colonel a une fortune assez considérable pour avoir une table chez lui, le tems qu'il sera à son régiment il fera très bien, et même il le doit [166. p.] prier chez lui les officiers de son régiment tour à tour; les propos doivent être le plus souvent qu'il le pourra sur la guerre, cela entretient dans le goût du métier, et instruit les jeunes gens.

Il y a tant de matières concernant l'attactique [sic!] sur lesquelles on peut raisonner qu'il est impossible que la conversation tarisse; il doit avoir chez lui, et par tout cette politesse aisée, qui exige du respect sans paraître le demander. [167. p.]

Si la fortune ne lui permet pas de tenir un état chez lui, comme il y en a beaucoup, il mangera à l'auberge avec le lieutenant colonel, major et quelques capitaines, il choisira les plus sages, et ceux dont il fait plus de cas il doit avoir tous les jours trois ou quatre couverts à donner pour ceux qui sont des autres auberges, la même décence doit s'observer par tout, et il doit avoir toujours dans l'esprit qu'il est le chef d'une compagnie de braves [168. p.] et honnêtes gens, que par conséquent il doit commencer par lui-même à observer ses discours, et avoir une conduite irréprochable, je ne parle que de celle concernant le métier, toutes les autres n'étant pas de mon sujet.

Je renvoie le colonel au chapitre des devoirs du brigadier pour savoir ce qu'il doit apprendre, s'il veut parvenir aux grades supérieurs et s'en rendre digne; tous les emplois militaires ont trop de rapports ensemble; [169. p.] du plus ou moins, pour que le colonel ne soit point instruit des devoirs du brigadier; le brigadier de ceux du maréchal de camp et ainsi des autres.

Chapitre douzieme Des devoirs d'un lieutenant colonel major capitaine et subalterne

Le lieutenant colonel doit avoir la même decence dans sa conduite [170. p.] et la même politesse et fermeté que le colonel, et agir de concert avec luy pour conserver l'union, la subordination et la discipline dans le corps; il doit commencer de donner l'exemple de luy au colonel, afin que les capitaines et les subalternes agissent ainsi envers luy, il n'y a rien de si respectable qu'un lieutenant colonel qui par l'application qu'il a eu a son metier s'est rendu capable du poste qu'il occupe; mais aussi rien de si meprisable [171. p.] qu'un lieutenant colonel qui ne doit qu'aux années, et a la mort de ses anciens la place qu'il occupe.

Le major doit être l'homme du colonel prompt a faire executer tout ce qu'il ordonnera a faire observer la discipline, a exercer le regiment l'aide major l'aidera dans ses fonctions je pense que le major ne devoit point avoir le detail du regiment, il est occupé sans cesse au decompse des officiers, et ne peut par consequent [172. p.] veiller a la discipline, a l'exercice et a la propreté du regiment; si l'aide major est chargé de ces fonctions il est obligé de les quitter, des qu'il y a quelque distribution de pain viande ou fourrage; je pense donc qu'il seroit necessaire d'establir dans chaque corps, un homme connu et qui eut des repondans, lequel ne seroit pas officier, et ne porteroit pas l'uniforme, cet homme seroit appelé le detailleur ou le tresorier, par ce [173. p.] moyen le major pourroit tenir la main a la discipline a l'exercice, et a la propreté des armes, habits chevaux et tout ce qui peut regarder le soldat; l'aide major veilleroit sous luy a toutes ces choses cy dessus, et seroit chargé des distributions.

Les sergens ou les marechaux de logis, seroient pour la propreté des armes, des cazernes ou du camp et que l'ordre, et la discipline soient exactes dans chaque compagnies, pour cet effet [174. p.] je voudrois et propose, qu'il y eut par compagnie un fourrier lequel auroit deux sols de haute paye, feroit nombre dans la compagnie, sa charge seroit d'aller aux campemens, aux logemens, et pour les distributions de pain, fourrage et viande; ces fourriers occupés et chargé de ces sortes de distributions debarrasseroient les marechaux de logis, lesquels ne peuvent veiller a la discipline de leurs compagnies lorsqu'ils sont occupés a autre chose. [175. p.] Le capitaine doit visiter tous les jours sa compagnie, tenir un état exact de la dite compagnie la faire exercer, et y maintenir la discipline et l'ordre apprendre son metier en tems de paix par théorie, s'appliquer a connoitre les differens pays ou il est en garnison pour se familiariser la connoissance de ceux ou il fera la guerre,

pour que quand il sera envoyé en detachment il puisse rendre compte de ceux ou il aura été, ce ne peut être [176. p.] qu'en s'appliquant pendant la paix a lire sur les cartes, et a visiter luy même le pays ou il sera qu'il se mettra a même de satisfaire les generaux qui l'interogeront sur le pays ou il aura été en detachment.

Il doit sçavoir assez de fortifications pour sans avoir besoin d'ingénieur pouvoir se retrancher luy même, quand il sera dans des postes susceptibles de surprise ou d'être attaqués. Un bon capitaine soit de [177. p.] cavalerie, soit d'infanterie, est un personnage tres nécessaire dans une armée; on est a même de luy confier bien des choses difficiles et hardies, qu'on ne confieroit pas a un homme seulement brave.

Les subalternes sont de jeunes eleves qui doivent tacher de discerner les bons officiers du regiment des mediocres, ils doivent s'attacher autant qu'ils pourront aux vieux capitaines ne pas craindre de les questionner sur [178. p.] le metier, s'appliquer a sçavoir l'exercice et sçavoir la manoeuvre de chaque troupe soit cavalerie ou infanterie pour être a même de commander quand on leur ordonnera.

Le devoir d'un subalterne est de visiter tous les jours sa compagnie d'apprendre a faire l'exercice aux recrues et a ceux qui ne le sçavent pas bien, faire la visite des armes, fourniments habits, vestes, chapeaux et generalement tout ce qui est de [179. p.] l'équipement du soldat, avoir soin qu'il soit propre, le sergent doit veiller sous luy a toutes ces choses cy dessus et en rendre compte au capitaine sans cependant dispenser le subalterne de le luy rendre luy même.

Chapitre treizième

Idée générale pour etabli la subordination et l'exacte discipline dans les troupes

Je pense qu'il ne regne pas entre [180. p.] les officiers de chaque regiment assez de politesse n'y d'union, il en resulte des factions contraires au lieu du service, et a la subordination, il en resulte aussi que lorsqu'un chef ordonne quelque chose, il n'est pas obéi avec zele, et l'obéissance requise il faut donc a ce que je pense pour établir la subordination dans les regimens. (la justice réglant tous les chefs) que la familiarité en soit entierement bannie, que chaque [181. p.] officier selon sur grade sache rendre a ses superieurs ce qui est dû, je ne fais pas consister la subordination dans la conduite extérieure des officiers vis a vis de leurs chefs; dans ces reverences basses et affectées qui sentent plus l'esclave que le compagnon militaire, mais je la fais consister dans l'obéissance prompte et aveugle qu'on leur ordonne pour le

service du roy, dans les egards qu'il doit avoir pour ses chefs, dans sa conduite [182. p.] personnelle vis a vis de ses inferieurs c'est a la conduite que les chefs auront qu'ils devront le respect que les officiers auront pour eux; si le respect que les officiers auront pour eux; si le respect est étably, la subordination le sera bientot, je ne parle pas seulement du colonel aux inferieurs mais de tous les officiers en general, la grande familiarité qui regne entre les capitaines, et les subalternes et tres souvent avec le colonel; la [183. p.] quelle sent plus le college que l'ecole militaire ne vient premierement que du peu de consideration que chaque officier a pour soi même; quand un colonel au lieu de faire observer la discipline et de faire exercer son regiment jouëra au collin maillard ou aux barres avec les officiers de son regiment, il ne peut pas esperer deux une grande consideration il en est de même des capitaines aux subalternes; la grande habitude [184. p.] qu'ils ont d'être ensemble et le peu d'occupation qu'ils ont vis a vis de leurs troupes cause cette grande familiarité, qui ne peut être que prejudiciable au bien du service, ce qui occasionne encore cette grande familiarité, ce sont les caffez,⁷¹ ou tout le monde est pele, mele, et ou il se tient souvent detranges propos, c'est dans ces caffez que se forment les cabales, c'est dans ces caffez que l'insubordination s'establit; il est [185. p.] d'autres endroits ou ils peuvent aller lorsque le devoir de la troupe faite; il n'y a point de garnison ou il n'y ait des maisons ouvertes aux officiers; comme celle du gouverneur lieutenant de roy, major et autres, je pense donc que les caffez doivent être abolis ou deffendus aux officiers; les mauvais propos cesseroient, ils ne joueroient plus les jeux de hazards, car quoi que ces jeux soient deffendus, on ne laisse pas dans ces caffez de leur [186. p.] donner toute facilité pour jouer inconvenient d'autant plus grand que le jeu fait perdre entierement l'idée de leur devoir, que souvent même cela oblige des officiers qui ont de la capacité a quitter soit pour payer leurs dettes, soit pour ne pouvoir plus se soutenir dans le regiment par les grosses pertes qu'ils ont faites, et l'on est obligé de les remplacer par de jeunes gens qu'il faut former tous de nouveau. [187. p.]

Il est d'usage en France que la moitié des capitaines de chaque regiment aille tous les ans en semestre, l'autre moitié doit rester au regiment, mais il arrive que la plupart de ceux qui doivent rester demandent des congés aus colonels lesquels les demandent a la cour. Souvent sans trop examiner les raisons que les capitaines ont pour les demander; ces congés cependant sont pour la pluspart envoyez; il en [188. p.] resulte par exemple, si le regiment est composé de douze capitaines, six s'en vont par semestre, et six doivent rester au corps mais le colonel demandant

71 A „caffez” (= café) szó itt egyszerűen kocszmát jelent.

des congés pour trois, il n'en reste que trois au regiment pour avoir soin de la discipline, sur tout si c'est l'année ou le lieutenant colonel va chez luy, le major ne pouvant comme j'ay dit cy dessus veiller a la discipline; a l'exercice du regiment étant occupé au decompote [189. p.] journalier dudit corps, souvent les regimens, je parle de ceux de cavalerie hussards, et dragons, sont dans differens quartiers, ces trois capitaines ne peuvent veiller a la conduite des compagnies éloignés, et elles sont souvent a la mercy d'un jeune lieutenant ou cornette qui souvent auroit plus besoin d'être conduit que de conduire les autres, je pense donc que les congés devroient être entierement abolis, [190. p.] s'il y en avoit un des six qui doivent rester au regiment, qui eut des affaires indispensables et prouvés le colonel peut demander son congé en exposant dans son memoire, ses raisons : mais il n'en doit être expédié qu'un par regiment, et encore avec beaucoup d'examen; pour ce qui regarde les lieutenans colonels et majors; comme par l'ordonnance derniere ils n'ont point de semestres; il est juste qu'ils ayent des congés [191. p.] alternativement pour pouvoir vacquer a leurs affaires.

Chapitres quatorzième De l'exercice et des evolutions militaires

Je pense qu'il est necessaire avant que d'apprendre au soldat les evolutions militaires de luy apprendre avant le maniemment des armes : mais ce ne doit être qu'à la caserne, [192. p.] ou au quartier et jamais en troupe, ce doit être a fonction du lieutenant sous lieutenant et sergent; il est nécessaire avant d'apprendre a lire d'apprendre L'a,b,c; il en est de même du maniemment des armes c'est l'a,b,c. de l'art militaire, et quand le soldat le sçaura il ne sçaura cependant pas lire; tout soldat en troupe ne doit jamais être exercé qu'aux evolutions militaires et qu'à ce qu'il doit faire devant l'ennemi [193. p.] il ne doit cependant être mis dans le bataillon, que quand il sçait parfaitement le maniemment des armes et marcher ensemble ce qui doit s'apprendre comme j'ay dit plus haut au quartier, soit deux a deux dix, vingt ou toute la compagnie; il est certain qu'une troupe exercée et habituée a marcher ensemble apprendra bien plus facilement les manoeuvres de guerre; ces manoeuvres doivent être simples [194. p.] ainsi que le maniemment des armes et il faut bien prendre garde de charger la memoire du soldat; c'est un abus que de croire que les Prussiens ayent une exercice et des evolutions composées; il n'y a rien de si simple et de plus uniforme; il seroit (difficile) d'établir en France la même discipline je parle pour ce qui concerne le soldat car quand a l'officier il seroit difficile de

l'obliger de rester l'année entiere a son regiment, il ne [195. p.] pourroit y subsister; il est nécessaire qu'on luy permette d'aller de deux années, une chez ses parens, pour épargner sa paye et pouvoir retablir sa compagnie; je crois qu'il ne seroit pas difficile quant au soldat d'établir la discipline et l'uniformité nécessaire mais cela ne se peut faire que peu a peu, il est difficile de faire revenir d'abord les esprits prevenus en faveur de leur ancien établissement, et il faut bien prendre garde de changer [196. p.] tout d'un coup le plan de sa premiere constitution; c'est a la conduite exacte et ferme des chefs majors et capitaines qu'on devra ce changement nécessaire.

Mais pour établir cet ordre, et cet ensemble qui doit être dans les troupes; il faut changer absolument la conduite de tous les officiers superieurs lesquels par la leur changeront celle des subalternes je pense qu'un colonel quelque grade qu'il ait, comme lieutenant [197. p.] general et marechal de camp ce qui se trouve dans les regimens étrangers, brigadiers, colonels et mestres de camp des regimens françois fussent obligés et qu'il leur fut ordonné de rester trois mois entiers a leurs regimens, sans égard aux revües qui se font ou plutôt ou plus tard; d'y maintenir la discipline la plus exacte d'y faire faire les manoeuvres de guerre journellement, d'avoir l'oeil et [198. p.] attention pour que le maniemment des armes s'apprennent aux soldats qui ne le sçavent pas bien et aux recrües, ce ne peut être que l'exactitude des chefs, qui mettront les troupes du roy, au point de perfection ou elles doivent être je pense qu'il doit y avoir une ordonnance du roy, laquelle sera envoyée dans toutes les places a tous colonels et majors, ou seroit inseré le devoir de chaque officier en particulier, laquelle ordonnance [199. p.] seroit courte, et ne renfermeroit que le nécessaire; il y auroit dans cette ordonnance un article concernant la subordination sans laquelle je n'admet aucune discipline, ordre au colonel, et lieutenant colonel de la faire observer a la lettre; sous peine de chatiment tres severe la premiere fois et la seconde cassé.

Le roy n'aura de bonnes troupes qu'autant qu'il aura des chefs fermes, et qui aimeront leur metier, ces [200. p.] mêmes chefs en maintenant la discipline et la subordination, formeront des officiers capables de le bien servir en tems de guerre. Il faut accoutumer l'officier et le soldat à faire pendant la paix tout ce qu'il doit faire pendant la guerre; si l'on attend ce tems pour les disciplines on aura bien une nombreuse armée et beaucoup d'officiers, les premiers n'en auront que le nom les seconds que le titre : mais on ne pourra s'en [201. p.] servir surement, et utilement, en quoy que j'aye ouï dire a plusieurs personnes probablement peu versez dans le militaire, ou peu amateurs de la discipline, que la valeur suppléoit a la discipline : ce raisonnement me paroit absurde : mais je veux un moment que cela soit, on ne

me refusera pas de m'accorder que si la discipline est jointe a cette valeur, qu' alors les troupes, surtout les françoises deviennent pour ainsi dire indomptables. [202. p.]

Je conclus, en disant que sans la subordination point de discipline, et sans la discipline point de troupes.

Je crois avoir prouvé l'utilité des hussards, et des troupes legeres, la maniere de sen servir avec utilité et avantage, comme ils doivent être composés, formés, augmentés, recrutés, et disciplinez; je ne doute pas que quiconque entreprendra d'ecrire sur ce service n'i reussise mieux que moi : mais comme j'ay dit par l'avertissement [203. p.] qui est en tête de ces observations; que mes idées pourroient peut être Susceptibles de correction; il peut se faire que cela soit ainsi, en tout cas je ne suis pas incorrigible et je me soumettray avec plaisir aux oppinions de personnes plus éclairées.

Mais comme je ne me borne pas au seul service des hussards, j'espere qu'on ne trouvera pas mauvais, les idées que j'ay eu, sur celuy des troupes en general, sur les devoirs du maréchal [204. p.] de camp, brigadier, colonel et autres: je serois trop long si je voulois entrer dans tous les details, je finiray donc en disant qu'un royaume quelque grand, riche et puissant qu'il soit ne peut se maintenir dans tous ses avatages qu'en ayant bon nombre de troupes bien exercées, et disciplinées, en formant de bons officiers, et les metants a même, en tems de paix, d'exercer leurs charges, d'en connoitre a fond toutes les parties, a fin d'être [205. p.] utiles au roy, et a l'état en tems de guerre.

fin

Tóth, Ferenc: Éloge des hussards hongrois en France
Un manuscrit inédit du comte Lancelot Turpin de Crissé

Le manuscrit dont le texte intégral est publié ici pour la première fois, se trouve dans la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris (Ms. 4077). En fait, il s'agit d'un ouvrage intéressant qui fut incorporé ultérieurement dans l'*Essai sur l'art de la guerre* (Paris, 1754) de Lancelot Turpin de Crissé, mestre de camp d'un régiment de hussards de son nom. Le texte est consacré en majeure partie aux caractéristiques des régiments de hussards et aux possibilités variées de leur emploi. En cette période d'après la guerre de Succession d'Autriche, où le manuscrit fut très probablement rédigé, les régiments de hussards français étaient composés surtout de Hongrois, et en particuliers d'anciens combattants de la guerre d'indépendance du prince Ferenc II Rákóczi. Turpin de Crissé ayant des relations très étroites avec les officiers hongrois, exalte leurs qualités militaires dans cet ouvrage indubitablement destiné à l'imprimerie. Néanmoins, le texte définitivement publié (*Essai sur l'art de la guerre* Livre V) reste plus discret en cette matière. Les changements et les nuances entre les deux textes signifient non seulement le développement intellectuel de l'auteur, mais aussi l'évolution des idées politiques au milieu du siècle des Lumières.